



Conseil Municipal du 31 mars 2022

A 19H00

VILLE DE DOUDEVILLE

COMPTE-RENDU

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
DURÉCU Daniel	X			
ANDRÉ Sophie	X			
LOSSON Pascal	X			
ANDRÉ Claire	X	X		M. DURECU*
ORANGE Christophe	X			
FICET Sylvie	X			
MOGIS Rémy	X			
DUTERTRE Carole		X		Mme FICET
BELLIÈRE Thierry	X			
LE JEUNE Stéphanie		X		M. MOGIS
MOSSU Philippe		X		M. ORANGE
NOËL Annie	X			
LEFEBVRE Frédéric	X			
DUARTE Elise		X		M. LOSSON
CUADRADO Gisèle	X			
DUTHOIT Eric	X			
RAIMBOURG-GAROT Isabelle	X			
LE BOULCH Nicolas	X			
DUMONTIER Déborah	X			

* Mme ANDRE C. arrive à 19H50. Elle n'a pas pu participer aux points 1 et 4.

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal nomme à ce poste : M. LE BOULCH

Préambule :

Etat-civil

Naissance :

Lyanna BAZIRE née le 15 mars 2022

Mariage :

Décès :

Thierry MACRET-VALLÉE décédé le 05 mars 2022

Martine GUILLARD décédée le 24 mars 2022

1) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2022

Il s'agit de l'examen et du vote du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 03 mars 2022.

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** le compte rendu.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Mme CUADRADO souhaite revenir sur l'information transmise aux élus par M. DURECU lors du dernier Conseil. M. DURECU avait informé que le syndicat du Caux central avait reçu un arrêté préfectoral à titre conservatoire en urgence, qui précisait que le raccordement au système collectif de la station de traitement des eaux usées de Doudeville n'était plus autorisé. M. DURECU avait alors précisé dans la presse ne pas avoir été informé de la situation de la station lors de son arrivée en tant que maire en 2020.

Mme CUADRADO s'étonne de cette version en disant que différents documents relatant le problème existaient. Le rapport de l'enquête publique du PLU de 2017 mentionne que la commune veillera, sous l'égide du Syndicat des bassins versants, à ce que la loi soit appliquée. Le syndicat des bassins versants, avec l'ensemble des 96 communes adhérentes, cherche à solutionner les graves problèmes du réseau unitaire, aboutissant à la saturation de la station d'épuration. Celle-ci est fréquemment obstruée en cas de fortes pluies, les eaux pluviales s'ajoutant aux eaux usées, dépassant les capacités de traitement du site. Cela est dû en partie à des défauts de construction (responsabilité du constructeur).

Dans le dernier rapport de l'enquête publique de révision du PLU de cette année, M. LANGLOIS, Maire d'Harcenville, rappelle que le hameau de Pichemont subit régulièrement des épisodes d'inondations lors de fortes intempéries, démontrant le dysfonctionnement et la saturation du réseau unitaire à Doudeville avec une unique canalisation. Celui-ci s'inquiète de l'aggravation de la situation avec l'aménagement de nouveaux terrains sur Doudeville.

Mme CUADRADO se dit donc surprise que le maire dise dans la presse qu'il n'était pas au courant de la situation.

M. DURECU riposte en précisant qu'il n'était pas au courant de la gravité de ces difficultés. Il savait qu'il y avait des soucis depuis fort longtemps. Cela dit, il y a eu une demande des services de l'Etat auprès du Caux central en 2015 dont il n'était pas au courant. Entre 2015 et son arrivée en 2020, il constate qu'aucune action n'a été entreprise. Son prédécesseur ne l'a pas informé et n'a évoqué aucun dossier en cours sur ce problème. Le couperet est tombé après son arrivée en 2022, ce qu'il regrette. Concernant les travaux, M. DURECU ne souhaite pas polémiquer car il précise qu'ils sont essentiellement à la charge du Caux Central et ne dépendent donc pas de la Commune.

Mme CUADRADO réitère en précisant que ce n'est ni imputable à l'ancienne municipalité ni au Caux Central. Elle conteste l'intervention de M. ORANGE qui avait précisé lors d'un rendez-vous auquel il a assisté avec le syndicat qu'il s'agissait d'une première action et que s'il y avait eu un rapport, Mme LEMAISTRE, travaillant pour le Caux Central, l'aurait évoqué.

Selon Mme CUADRADO, Mme LEMAISTRE, dans un article du 11 mars 2022, dit qu'il faut réactualiser l'échéancier des travaux et que le syndicat est volontaire depuis le début. De plus, il y a eu une étude mandatée après appel d'offres au bureau d'études VERDI. La restitution de cette étude au Caux Central a eu lieu en janvier 2019. Ce document s'appelle « Diagnostiques et assainissement des eaux usées et zonage de l'assainissement ». Dans ce document, il y a les caractéristiques de la zone d'étude, des pré-diagnostic, notamment sur la problématique en temps de pluie etc.

M. ORANGE intervient pour dire qu'il participe aux réunions du syndicat depuis 2020 et que des sondes ont bien été déposées en 2022. Aucun chantier n'a été budgété cette année par le Caux Central, ce qui montre que la résolution de la difficulté n'en n'est qu'à ses débuts.

Mme CUADRADO confirme ses dires mais tient à préciser qu'il ne s'agit pas d'une première action comme le sous-entendait M. ORANGE dans les articles des journaux.

M. ORANGE ne comprend pas bien ce que cela change à la situation, et se demande si ce n'est pas une façon de se dédouaner du problème ?

Mme CUADRADO déclare simplement vouloir éclaircir le contexte pour dire que des choses ont été faites, il ne s'est pas rien passé pendant les 6 ans du précédent mandat.

M. LOSSON tacle en demandant combien de fois ce problème avait été évoqué en Conseil municipal à l'époque, ce à quoi Mme CUADRADO ne répond pas.

M. ORANGE, autrefois dans l'opposition, atteste qu'effectivement, sous l'ancienne mandature où Mme CUADRADO était adjointe au Maire, le thème même du Caux Central n'a pas été évoqué, tout comme les difficultés de la station d'épuration.

Mme CUADRADO rétorque que les problèmes étaient connus depuis 2009, date à laquelle M. DURECU était déjà Maire de la Commune.

M. LOSSON ajuste ses propos, le premier arrêté préfectoral n'est paru qu'en 2015, date où M. DURECU n'était plus Maire mais où Mme CUADRADO était aux affaires de la Commune.

Mme CUADRADO précise qu'en 2015, un litige financier important était en cours avec le Caux Central, il était donc difficile d'avoir des échanges, expliquant aussi le « manque d'informations et de communication » entre les parties.

M DURECU finalise en expliquant qu'aujourd'hui, le problème rencontré par le Caux Central est lié au cofinancement des travaux entre l'agence de l'eau, le Département, le syndicat des bassins versants et lui-même. La Commune devra-t-elle participer ? Les projets en cours pourront-ils se concrétiser ? Pour le moment c'est l'inconnu. Le fait est qu'après l'arrêté de mise en garde de 2015, le couperet est tombé en 2022. Actuellement il attend la réponse du Préfet à qui il a écrit le 25 février 2022. Il a aussi demandé un rendez-vous auprès du secrétaire général pour débloquer la situation.

Mme CUADRADO estime qu'*a priori*, les projets validés demeureront.

M. DURECU confirme bien qu'il s'agit d'un *a priori*, il n'y a pour l'instant pas de certitude.

Mme CUADRADO questionne ensuite sur le sujet des inondations de juin 2021 qui sont en partie liées à ce problème.

M. DURECU a déclenché une réunion qui a eu lieu le 17 mars 2022 sous l'égide de M. BAZIRE avec M. FILLOCQUE ainsi que le Département. Au départ, chaque partie essayait de se défendre (les bassins versants critiquait la fonctionnalité des bassins de rétention, le Département pointait le ruissellement en amont etc.) mais il semblerait qu'il y ait une volonté de trouver une solution de concert pour que le bassin route de Seltot soit plus opérationnel qu'il ne l'est aujourd'hui ! Il espère donc prochainement l'engagement d'actions.

Mme CUADRADO estime que cela va dans le bon sens.

M. DURECU dit que ce n'est que l'une des solutions mais ce n'est pas suffisant. Il y a des échéances à respecter avec une mise en conformité de la station pour 2025. En attendant, les permis de construire sont bloqués dans le centre-ville. Il souhaiterait donc un écrit du Préfet pour les projets en cours. Il termine toutefois en trouvant dommageable de ne pas en avoir entendu parler de ce sujet en Conseil municipal depuis 2015.

Mme CUADRADO termine en disant que les documents qu'elle a cités sont librement accessibles. Elle pense que le Préfet a déjà arbitré à ce sujet en adoptant l'arrêté.

M. LOSSON souhaiterait des faits et des certitudes. Il recadre enfin le débat et informe Mme CUADRADO que tous les commentaires seront ajoutés sur le compte rendu de ce jour, et non sur le précédent.

Mme RAIMBOURG-GAROT déclare s'abstenir car elle était absente au précédent Conseil municipal.

Présents : 14

Exprimés : 19

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 1 (Mme RAIMBOURG-GAROT)

Les membres du Conseil Municipal, par **18** voix pour et **1** abstention, adoptent le compte rendu.

2) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION VIE EDUCATIVE DU 08 MARS 2022

COMMISSION VIE EDUCATIVE

08 Mars 2022 à 18H00

VILLE DE DOUDEVILLE

COMMISSION VIE EDUCATIVE			
	Présents	Absents excusés	Absents
M. DURECU	X		
Mme ANDRE C.	X		
M. LOSSON	X		
Mme ANDRE S.	X		
Mme LE JEUNE		X	
Mme DUARTE		X	
Mme RAIMBOURG- GAROT		X	
Mme DUMONTIER	X		
<u>SUPPLEANTS :</u>			
M. MOGIS	X		
Mme DUTERTRE	X		
M. DUTHOIT		X	
M. LE BOULCH	X		

Invités : Mme TONNERRE, Mme FERNANDES, M. MORVAN et Mme ROUGEOLLE

Pouvoirs : Mme DUARTE a donné pouvoir à M. MOGIS
Mme LE JEUNE a donné pouvoir à Mme DUTERTRE

Préambule :

I-EFFECTIFS SCOLAIRES 2021/2022 :

	Nombre d'élève résidant à Doudeville	Nombre d'élève résidant hors Doudeville	Total 2021/2022	Total 2020/2021	Total 2019/2020	Total 2018/2019
Ecole BRETON	114	89	203	213	215	213
Ecole MENSIRE	66	49	115	103	110	118
Ecole Ste MARIE Maternelle	17	125	169	182	179	184
Ecole Ste MARIE Élémentaire	27					
Collège A. RAIMBOURG	81	297	378	383	382	392
TOTAL			865	881	886	881

Soit un total de **865** enfants scolarisés à Doudeville pour l'année scolaire 2021/2022.

Commission scolaire : budget 2022 de fonctionnement des écoles												
	Subventions allouées 2021			TOTAL	Demande année 2022			TOTAL	Proposition 2022			TOTAL
	Ecole Élémentaire	Ecole Maternelle			Ecole Élémentaire	Ecole Maternelle			Ecole Primaire	Ecole Maternelle		
Voyages pédagogiques	13 € x 213	13 € x 103		4 108,00 €	13 € x 203	13 € x 115		4 134,00 €	13 € x 203	13 € x 115		4 134,00 €
Fournitures scolaires	39,50 € x 213	39,50 € x 103		12 482,00 €	39,50 € x 203	39,50 € x 115		12 561,00 €	39,50 € x 203	39,50 € x 115		12 561,00 €
Matériel sportif	400 €	400 €		800,00 €	400 €	400 €		800,00 €	400 €	400 €		800,00 €
Budget Psychologue	300 €			300,00 €	300 €			300,00 €	300 €			300,00 €
Manuels scolaires / Outils numériques	1600 €			1 600,00 €	1 600 €			1 600,00 €	1 600 €			1 600,00 €
ULIS	500 €			500,00 €	500 €			500,00 €	500 €			500,00 €
Classes transplantées	0 €	0 €		0,00 €	36 € x 203			7 308,00 €	36 € x 203			7 308,00 €
Fête de NOËL	11 € x 213	11 € x 103		3 476,00 €	11 € x 203	11 € x 115		3 498,00 €	11 € x 203	11 € x 115		3 498,00 €
RASED	300 €			300,00 €	300 €			300,00 €	300 €			300,00 €
Musique	250 €			250,00 €	250 €			250,00 €	250 €			250,00 €
Bibliothèque	600 €	400 €		1 000,00 €	600 €	400 €		1 000,00 €	600 €	400 €		1 000,00 €
Piscine	Entrée	Transport	Total piscine		Entrée	Transport	Total piscine		Entrée	Transport	Total piscine	
	10 020,40 €	4 797,00 €	14 817,40 €		5 208,00 €	3 875,00 €	9 083,00 €		5 208,00 €	3 875,00 €	9 083,00 €	
TOTAL			39 633,40 €	TOTAL			41 334,00 €	TOTAL			41 334,00 €	

II – BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2021 :

Piscine (pour information) :

2021 : 14 817,40 euros

2020 : 15 520,00 euros

2019 : 13 774,10 euros

1 –VOYAGES PEDAGOGIQUES

Demande de Mesdames les Directrices pour l'année 2022 :

Ecole maternelle : **Reconduction** (ex : Ferme Amfreville-les-Champs)

Ecole élémentaire : **Reconduction** (ex : Aquarium Nausicaá, Villers-sur-mer pour char à voile etc.).

Avis de la Commission pour le budget 2022 :

Budget 2022 :

Ecole maternelle : Avis favorable

Ecole élémentaire : Avis favorable

Total dotation « voyages scolaires » :

2 - FOURNITURES SCOLAIRES

Demande de Mesdames les Directrices pour l'année 2022 :

Ecole maternelle : **Reconduction**

Ecole élémentaire : **Reconduction**

Avis de la Commission pour le budget 2022 :

Budget 2022 :

Ecole maternelle : Avis favorable

Ecole élémentaire : Avis favorable

Total dotation « fournitures scolaires » :

3- MATERIEL SPORTIF

Demande de Mesdames les Directrices pour l'année 2022 :

Ecole maternelle : **Reconduction**

Ecole élémentaire : **Reconduction**

Avis de la Commission pour le budget 2022 :

Budget 2022 :

Ecole maternelle : Avis favorable

Ecole élémentaire : Avis favorable

Total dotation « Matériel sportif » :

4- FETE DE NOEL

Demande de Mesdames les Directrices pour l'année 2022 :

Ecole maternelle : **Reconduction**

Ecole élémentaire : **Reconduction**

Avis de la Commission pour le budget 2022 :

Budget 2022 :

Ecole maternelle : Avis favorable

Ecole élémentaire : Avis favorable

Total dotation « fête de Noël » :

5- BIBLIOTHEQUE / MEDIATHEQUE

Demande de Mesdames les Directrices pour l'année 2022 :

Ecole maternelle : **Reconduction**

Ecole élémentaire : **Reconduction**

Avis de la Commission pour l'année 2022 :

Budget 2022 :

Ecole maternelle : **Avis favorable**

Ecole élémentaire : **Avis favorable**

Total dotation « Bibliothèque / Médiathèque » :

6- AUTRES BESOINS

Demande de Madame la Directrice (élémentaire) pour l'année 2022 :

Psychologue scolaire : **300 € (reconduction)**

Manuels scolaires / Outils numériques : **1 600 € (reconduction)**

ULIS : **500 € (reconduction)**

Classes transplantées : **36 € X 203 = 7 308,00 €**

R.A.S.E.D. : **300 € (reconduction)**

Intervenant en musique : **250 € (reconduction)**

Avis de la Commission pour le budget 2022 :

BUDGET 2022 :

Psychologue scolaire : **Avis favorable**

Manuels scolaires / Outils numériques : **Avis favorable**

ULIS : **Avis favorable**

Classes transplantées : **Avis favorable**

R.A.S.E.D. : **Avis favorable**

Intervenant en musique : **Avis favorable**

7- PISCINE

La piscine de Saint-Valéry-en-Caux étant fermée pour travaux, les élèves suivent les cours de natation à celle de Cany-Barville.

16 séances ont lieu du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2022 et 15 séances auront lieu du 1^{er} septembre 2022 au 31 décembre 2022, ce qui fait 31 séances cette année contre 41 l'an dernier. Cela explique en partie les écarts des montants d'une année sur l'autre. De même, la piscine de Cany-Barville propose un tarif par classe, plus avantageux que le tarif « par élève » de la piscine de Saint-Valéry-en-Caux.

Ainsi, l'entrée à la piscine est de 2 X 84 € pour 2 classes + 125 € de transport soit un total de 293 € par séance. Pour les 31 séances de cette année, cela donne un **coût annuel de 293 X 31 = 9 083,00 €**.

BUDGET 2022 :

Entrées piscines : **Avis favorable**

Transport : **Avis favorable**

III – BUDGET D'INVESTISSEMENT 2022

1) Ecole maternelle

Définition des besoins pour 2022 :

Matériel :

- Appareil photo à batterie (1 par classe)
- Enceintes pour ordinateur (3 paires)
- Installation dans la BCD du vidéoprojecteur
- Petits canapés pour la BCD
- Réaménagement de la cour de récréation : nouveaux jeux extérieurs plus grands

Travaux divers :

- Réparation ou changement des stores des classes
- Vérification des fermetures de portes donnant vers les extérieurs des classes
- Pince anti pinces doigts portes intérieures des classes
- Peinture d'une classe
- Fontaines des toilettes
- Réparation du jeu extérieur

Avis de la Commission pour l'année 2022 :

M. LOSSON souhaite que des demandes de devis soient effectuées.

Matériel :

Travaux divers :

2) Ecole élémentaire

Définition des besoins pour 2022 :

Matériel :

- Armoire sécurisée pour les tablettes
- Armoire pour le matériel d'EPS
- Tapis des entrées
- Renouvellement progressif du mobilier scolaire pour les classes de CP et CE1

Travaux divers :

- Réfection du local d'entrée du haut de la cour
- Peinture d'une classe
- Toiture
- Linteaux
- Fenêtres de la BCD et autres demandes inscrites dans le Document Unique
- Réparation ou changement des stores des classes

Avis de la Commission pour l'année 2022 :

M. LOSSON souhaite que des demandes de devis soient effectuées.

Matériel :

Travaux divers :

IV – QUESTIONS DIVERSES :

Proposition de délibération :

Les membres de la Commissions, par XX voix pour, XX contre et XX abstention, **valident / ne valident pas** les présentes propositions.

Commentaires et avis de la Commission :

Présents : 8

Exprimés : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres de la Commissions, **à l'unanimité**, valident les présentes propositions.

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par XX voix pour, XX contre et XX abstention, **adoptent / n'adoptent pas** le compte-rendu et les décisions afférentes.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Mme ANDRE C. relate une baisse générale des effectifs scolaires pour l'année 2021-2022.

Mme CUADRADO souhaite savoir s'il y a un risque de fermeture de classe suite aux baisses successives.

Mme ANDRE C. répond qu'en principe non mais une réévaluation devra être faite en septembre par les services de l'Académie.

M. DURECU considère que le budget prévu par les directrices est maîtrisé et raisonnable.

Présents : 15

Exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adoptent le compte rendu et les décisions afférentes.

3) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION VIE ASSOCIATIVE DU 08 MARS 2022

COMMISSION VIE ASSOCIATIVE 08 MARS 2022 à 19H00 VILLE DE DOUDEVILLE

COMMISSION VIE ASSOCIATIVE			
	Présents	Absents excusés	Absents
M. DURECU	X		
Mme ANDRE C.	X		
M. MOGIS	X		
M. BELLIERE	X		
M. LEFEBVRE	X		
Mme CUADRADO	X		
M. LE BOULCH	X		
<u>SUPPLEANTS :</u>			
Mme LE JEUNE		X	
Mme FICET		X	
M. DUTHOIT	X		
Mme DUMONTIER		X	

Également présents : Mme DUTERTRE

Ordre du jour :

- Préparation du budget 2022
- Questions diverses

SUBVENTIONS MUNICIPALES

ANNEE 2022

	SUBVENTIONS 2021			SUBVENTIONS 2022			OBSERVATIONS
	NOMBRE ADHERENTS OU FORFAIT	SOMME ACCORDEE	TOTAL	NOMBRE ADHERENTS OU FORFAIT	SOMME ACCORDEE	TOTAL	
A3DE	FORFAIT	0	0	FORFAIT	0	0	En sommeil
ACPG	FORFAIT	450	450	FORFAIT	600	600	
ADM	PROVISION		227,25	PROVISION	227,25	227,25	
AFN	FORFAIT	300	300	FORFAIT	350	350	
AMICALE SAPEURS POMPIERS	FORFAIT	750	750	FORFAIT	750	750	
AMR	PROVISION		115	COTISATION	115	115	
ASSIETTE ADMR	PROVISION	150	150	PROVISION	150	150	
BANQUE ALIMENTAIRE	FORFAIT	2 718	2 718	FORFAIT	3137	3137	Subventions pour l'année N-1
CAUE	COTISATION		296	COTISATION	311,52	311,52	
CFA NORMANDIE					0	0	
CLASSIQUE A TOUT PRIX	FORFAIT	200	200	FORFAIT	0	0	Inactif ?
CLIC	FORFAIT	530	530	FORFAIT	530	530	
COMITE DES FETES VAUTUIT	FORFAIT	500	500	FORFAIT	500	500	
COMITE ECHANGES CULTURELS	FORFAIT	0	0	FORFAIT	500	500	
COUP DE POUCE	FORFAIT	150	150	FORFAIT	0	0	Inactif ?
DEFI LES POUR TOUS				PROVISION	150	150	En attente de demande
DOUDEVILLE ACCUEIL	FORFAIT	1500	1 500	FORFAIT	1500	1500	
DOUDEVILLE EN FETE	FORFAIT	14 196	14 196	FORFAIT	36830	36830	28 830 € + 8000 € pour les chapiteaux
FONDATION DU PATRIMOINE	PROVISION	160	160	PROVISION	200	200	
HAND'VIE'D'SORTIR	FORFAIT	150	150	FORFAIT	150	150	
LA RENAISSANCE	FORFAIT	5 000,00	5 000	FORFAIT	5000	5000	
LES AMIS DE BOURVIL				FORFAIT	150	150	Subvention exceptionnelle pour une festivité organisée à Doudeville
LES COLOMBES					0	0	
LES MAINS VERTES	FORFAIT	150	150	FORFAIT	300	300	Demande initiale : 500 € / hausse trop élevée
MAM O COMME 3 POMMES	FORFAIT	200	200	FORFAIT	200	200	
MARQUISE DOUDEVILLAISE	PROVISION	150	150	FORFAIT	150	150	
MFR CRIQUETOT L'ESNEVAL					0	0	
PAT PATROUILLE					0	0	Pas de demande de subvention, contact à suivre
PREVENTION ROUTIERE	PROVISION	150	150		0	0	Pas de prévention possible cette année
RESTOS DU CŒUR (DEPARTEMENT)					0	0	Subvention de l'antenne locale
SAUVEGARDE PATRIMOINE	PROVISION	150	150	FORFAIT	200	200	
UCAD	PROVISION	3 500,00	2 500		0	0	En sommeil
VIE ET ESPOIR					0	0	
TOTAL			30 692,25			52 000,77	

**SUBVENTIONS ASSOCIATIONS SPORTIVES
ANNEE 2022**

	SUBVENTIONS 2021			SUBVENTIONS 2022			OBSERVATIONS
	NOMBRE LICENCIES OU FORFAIT	SOMME ACCORDEE	TOTAL	NOMBRE LICENCIES OU FORFAIT	SOMME ACCORDEE	TOTAL	
USD	200	28,00	5 600,00	264	28	7 392,00	85 doudevillais
	FORFAIT ARBITRAGE		4 000,00	FORFAIT ARBITRAGE		4 000,00	
			9 600,00			11 392,00	
HAND BALL	168	22,00	3696,00	158	22	3 476,00	33 doudevillais Subvention exceptionnelle de 724 €
	FORFAIT ARBITRAGE		2 300,00			2 300,00	
						724,00	
			5 996,00			6 500,00	
BADMINTON	57	16	912,00	50	16	800,00	
	COUT SALARIAL		600,00	COUT SALARIAL		600,00	
			1 512,00			1400,00	
VELO CLUB DOUDEVIL'LIN	17	16	272,00	14	16	224,00	
			100,00				
			372,00			224,00	
COUREURS DU LIN	26	16	416,00	27	16	432,00	
	FRAIS DE COUVERTURE MEDICALE		200,00	FRAIS DE COUVERTURE MEDICALE		240,00	
			616,00			672,00	
CLUB PETANQUEUX	22	8	176,00	0	100,00	100,00	Plus de licenciés
DOUDEVILLE ECHECS	FORFAIT		300,00	Provision		300,00	
	0		300,00			300,00	
DRAGONFLY	32	16	412,00	Provision			Pas de demande de subvention
			100,00				
			512,00			400,00	
JUDO CLUB	24	16	384,00				En sommeil
	ORGANISATION DE STAGE		150,00				
			534,00				
SHOTOKAN DEFENSE TRAINING (KARATE)	FORFAIT		500,00		16	928,00	
			500,00	58		928,00	
TENNIS CLUB	FORFAIT	800,00	800,00	FORFAIT 65		800,00	
CLUB ATHLETIQUE CAUCHOIS	FORFAIT			FORFAIT 17	16	272,00	262 adhérents dont 17 doudevillais
TOTAL			21 418,00			22 988,00	

QUESTIONS DIVERSES

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **valident / ne valident pas** les propositions.

Commentaires et avis de la Commission :

Présents : 7

Exprimés : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, valident les propositions.

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** le compte-rendu et les décisions afférentes.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 15

Exprimés : 19

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 2 (M. MOGIS et Mme CUADRADO)

Les membres du Conseil Municipal, par **17** voix pour et **2** abstentions, adoptent le compte rendu et les décisions afférentes.

4) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION TRAVAUX DU 14 MARS 2022

COMPTE-RENDU

COMMISSION DES TRAVAUX

14 mars 2022

18h30

A) VILLE DE DOUDEVILLE

	PRÉSENTS	ABSENTS EXCUSÉS	ABSENTS
M. DURECU	X		
M. ORANGE	X		
M. MOSSU	X		
M. MOGIS	X		
M. LEFEBVRE	X		
Mme CUADRADO	X		
<i>SUPLÉANTS</i>			
M. BELLÈRE	X		
M. LOSSON	X		
M. DUTHOIT	X		

Étaient présents également : Mme FICET, Mme DUMONTIER, M. LE BOULCH, Mlle TOURMENTE

Ouverture de la commission par M. DURECU, expliquant qu'il s'agit de la présentation de la Commission travaux en vue de présenter le budget 2022.

→ Préparation du budget d'investissement 2022

Article		RAR	RAR REGULARISATION, RESTE	MONTANT TOTAL BP
	130 - TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX			
	SOLDE DISPONIBLE	1 088,00 €		63 889,00 €
2135	<i>INSTAL. GENERAL. AGENCEMT AMENAGEMNT CONSTRUCT°</i>			<u>13 370,00 €</u>
2135	Divers			10 000,00 €
2135	DEVIS ENT GILLE COFFRET	<u>RAR</u>		
2135	DEVIS ENT GILLET INTERRUPTEUR	<u>RAR</u>		
2135	Robitaille - mitigeur salle vert galant			3 170,00 €
2135	Installation voile de courtoisie toilettes publiques			200,00 €
21568	<i>AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE D'INCENDIE ET DE DEFENSE INCENDIE</i>			<u>9 519,00 €</u>
21568	Extincteurs devis flaméo			3 690,00 €
21568	Blocs de secours devis flaméo			5 829,00 €
2183	<i>MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE</i>			<u>1 000,00 €</u>
2183	PC PORTABLE BIBLIOTHEQUE			1 000,00 €
2031	<i>FRAIS D' ETUDES</i>			<u>40 000,00 €</u>
2031	études + diagnostics ancienne maison de retraite			40 000,00 €
	131 - MATERIEL DIVERS MAIRIE			
	SOLDE DISPONIBLE	1 864,00 €		20 531,00 €
2051	<i>CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS,</i>			<u>11 231,00 €</u>
2051	JVS Mairistem logiciel iCloud pour année 2021			11 231,00 €
2183	<i>MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE</i>			<u>5 800,00 €</u>
2183	PC PORTABLE RESPONSABLE SERVICES TECHNIQUES			800,00 €
2183	Divers			5 000,00 €
2184	<i>MOBILIER</i>			<u>3 500,00 €</u>
2184	TABLES + ETAGERES			3 500,00 €
	133 - ACQUISITION MATERIEL VOIRIE -			
	SOLDE DISPONIBLE			18 000,00 €
2182	<i>Matériel de transports</i>			<u>18 000,00 €</u>
2182	Glutton			18 000,00 €
	134 - MATERIEL ET TRAVAUX ECOLE			
	SOLDE DISPONIBLE	330,00 €		161 391,00 €
2031	<i>FRAIS D' ETUDES</i>			<u>500,00 €</u>
2031	honoraires architecte dépôt dossiers pour la commune			500,00 €
2135	<i>INSTAL. GENERAL. AGENCEMT ET AMENAG. CONSTRUCT°</i>			<u>117 891,00 €</u>
2135	Gouttières ECOLE JB			8 676,00 €

2135	REFECTION DES LINTEAUX BETON DES FENETRES ECOLE JB			12 915,00 €
2135	FENETRES ECOLE J. BRETON			96 300,00 €
2183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE			39 000,00 €
2183	Ecrans numériques interactifs école JB			37 000,00 €
2183	PC fixe secrétariat école Breton			1 000,00 €
2183	Armoires sécurisées tablettes			1 000,00 €
2315	INSTAL. MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES			3 000,00 €
2315	Divers (tapis, appareils photos, canapés et enceintes PC)			3 000,00 €
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			1 000,00 €
2188	Frontons drapeaux + devises			1 000,00 €
	137 - ECLAIRAGE PUBLIC			
	SOLDE DISPONIBLE	202 343,00 €		71 840,00 €
21534	RÉSEAUX D'ÉLECTRIFICATION			11 840,00 €
21534	Fourniture et pose 7 lampes stade Vert Galant			1 840,00 €
21534	INSTALLATION LAMPADAIRE			10 000,00 €
2041582	Bâtiments et installations			60 000,00 €
2041582	DEVIS SDE76 SELTOT (en lien avec le cheminement) : EFFACEMENT + ENFOUISSEMENT			60 000,00 €
	209 - AMENAGEMENT ESPACES VERTS			
	SOLDE DISPONIBLE			2 000,00 €
2121	PLANTATION ARBRES ET ARBUSTES			2 000,00 €
2121	Plantes vivaces			2 000,00 €
	215 - MATERIEL ESPACES VERTS -			
	SOLDE DISPONIBLE			7 000,00 €
21578	AUTRE MATERIEL ET OUTIL. VOIRIE			7 000,00 €
21578	ACHAT PETITS MATERIELS (souffleur, débroussailleuse, remorque, tondeuse)			7 000,00 €
	220 - CARREFOUR DU LIN			
	SOLDE DISPONIBLE			4 751,00 €
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS,			4 551,00 €
2051	Logiciel adobe			4 551,00 €
2183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE			200,00 €
2183	Extension de bureau			200,00 €
	225 - REFECTION VOIRIES			
	SOLDE DISPONIBLE			319 821,36 €
2315	INSTAL. MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES			317 601,36 €
2315	RUE DU FOURNEAU			119 757,60 €
2315	RUE DU BOIS MARIE			42 000,00 €
2315	trottoir rue Lemercier avec accessibilité PMR			15 890,40 €
2315	Route de bosc mare			60 453,36 €

2315	REPROFILAGE ENTREE 5 ROUTE DE SELTOT			1 500,00 €
2315	Enrobé à froid			16 000,00 €
2315	Cheminement Seltot - Voirie			62 000,00 €
2031	<i>FRAIS D'ETUDES</i>			<u>2 220,00 €</u>
2031	V3D SELTOT			2 220,00 €
	230 - POLICE MUNICIPALE			
	SOLDE DISPONIBLE			1 600,00 €
2182	<i>Matériel de transports</i>			<u>600,00 €</u>
2182	VTT			600,00 €
2183	<i>MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE</i>			<u>1 000,00 €</u>
2183	PC portable			1 000,00 €
	235 - REHABILITATION EGLISE			
	SOLDE DISPONIBLE	458 885,00 €		21 500,00 €
2031	<i>FRAIS D' ETUDES</i>			<u>11 500,00 €</u>
2031	HONORAIRES ARCHI DOSSIERS + DEPOT DP			11 500,00 €
2031	MISSION SPS	RAR		
2313	<i>Constructions</i>			<u>10 000,00 €</u>
2313	LOT 1 CHARPENTE MENUISERIE MACONNERIE - ENT LANFRY	RAR		
2313	LOT 2 COUVERTURE - ENT BOUTEL	RAR		
2313	LOT 3 CAMPANAIRE - PARATONNERRE - ENT BIARD	RAR		
2313	DIVERS			10 000,00 €
	240 - PLU			
	SOLDE DISPONIBLE	5 040,00 €		3 000,00 €
202	<i>FRAIS LIÉS A LA RÉALISATION DES DOCUMENTS D'URBANISME ET A LA NUMÉRISATION DU CADASTRE</i>			<u>2 000,00 €</u>
202	HONORAIRES COMMISSAIRE ENQUÊTEUR			2 000,00 €
2031	<i>FRAIS D' ETUDES</i>			<u>1 000,00 €</u>
2031	ANNONCES LEGALES			1 000,00 €
2031	MAJ PLU DOSSIER RUE HENRI DELANOS - cabinet Perspectives	RAR		
	241 - REORGANISATION CIMETIERE			
	SOLDE DISPONIBLE	11 880,00 €		13 000,00 €
2313	<i>Constructions</i>			<u>13 000,00 €</u>
2313	12 CASES COLOMBARIUM			10 000,00 €
2313	DIVERS			3 000,00 €
	245 - MATERIEL RESTAURANT SCOLAIRE			
	SOLDE DISPONIBLE			5 000,00 €
2188	<i>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</i>			<u>5 000,00 €</u>
2188	Armoire positive - LS froid			3 000,00 €
2188	Divers			2 000,00 €

	250 - MATERIEL FETES ET CEREMONIES			
	SOLDE DISPONIBLE			4 500,00 €
21578	<i>AUTRES INSTALLATIONS, MATERIELS ET OUTILLAGES TECHNIQUES</i>			<u>4 500,00 €</u>
21578	illuminations			4 500,00 €
	252 - SIGNALTIQUE			
	SOLDE DISPONIBLE	3 275,00 €		15 000,00 €
2152	<i>INSTALLATION DE VOIRIE</i>			<u>15 000,00 €</u>
2152	FEU TRICOLORE DEVIS GARCZYNSKI			5 000,00 €
2152	PANNEAUX			10 000,00 €
	254 - JARDIN PARTAGÉ			
	SOLDE DISPONIBLE			500,00 €
2121	<i>PLANTATION ARBRES ET ARBUSTES</i>			<u>500,00 €</u>
2121	Création espace pour plantation de vivaces			500,00 €
	255 - CENTRE DE LOISIRS			
	SOLDE DISPONIBLE			500,00 €
2135	<i>INSTAL. GENERAL. AGENCEMT AMENAGEMNT CONSTRUCT°</i>			<u>500,00 €</u>
2135	Jeux périscolaire+ PETIT MATERIEL			500,00 €
	259 - REQUALIFICATION CENTRE BOURG			
	SOLDE DISPONIBLE	9 238,00 €		2 000,00 €
2031	<i>FRAIS D'ETUDES</i>			<u>2 000,00 €</u>
2031	Complément étude EPFN - auddicé			2 000,00 €
2031	ETUDE EPFN	RAR		
	262 - Cavités			
	SOLDE DISPONIBLE			10 000,00 €
2151	<i>RESEAUX DE VOIRIE</i>			<u>10 000,00 €</u>
2151	Comblement ou investigation			10 000,00 €
	264 - Défense incendie			
	SOLDE DISPONIBLE			166 418,60 €
21568	<i>MATÉRIEL ET OUTILLAGE D'INCENDIE ET DÉFENSE CIVILE</i>			<u>166 418,60 €</u>
21568	Branchement eau veolia - réserve bosc mare			1 565,00 €
21568	Réserve incendie Vautuit			38 388,00 €
21568	Réserve incendie Seltot			37 857,60 €
21568	Réserve incendie Bosc Mare (prendre chiffrage caux central) - convention			50 220,00 €
21568	Réserve incendie bosc malterre			38 388,00 €
	265 - Extension électrique			
	SOLDE DISPONIBLE			1 000,00 €
21538	<i>Autres réseaux</i>			<u>1 000,00 €</u>
21538	Extension électrique parcelle(s)			1 000,00 €

	267 - ECLAIRAGE PUBLIC TRANSITION ENERGETIQUE			
	SOLDE DISPONIBLE			5 000,00 €
2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIELS ET OUTILLAGES TECHNIQUES			<u>5 000,00 €</u>
2158	Remplacement ampoules en LED			5 000,00 €
	270 - CITY STADE			
	SOLDE DISPONIBLE	70 812,00 €		175,00 €
2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIELS ET OUTILLAGES TECHNIQUES			<u>175,00 €</u>
2158	Divers			175,00 €
2315	INSTAL. MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES			
2315	Kit city stade	RAR		
	271 - COLLECTION ET RESTAURATION DES ŒUVRES ARTISTIQUES			
	SOLDE DISPONIBLE			5 000,00 €
2316	Restauration des collections et œuvres d'art			<u>5 000,00 €</u>
2316	Fresque - rue Pierre Lamotte			5 000,00 €
	Chapitre 020 - DEPENSES IMPREVUES			
	SOLDE DISPONIBLE			23 144,32 €
020	dépenses imprévues			23 144,32 €
	TOTAUX	764 755,00 €		946 561,28 €
	TOTAUX RAR + BP		1 711 316,28 €	

subventionnable

<u>Chapitre</u> <u>16</u>	Art 1641 - emprunts en euros OPFI			196 276,21 €
		196 276,21 €		
<u>Chapitre</u> <u>040</u>	OPFI			0,00 €
		0,00 €		
<u>Chapitre</u> <u>041</u>	Art 21534 (ordre) - réseaux d'électrification OPFI			3 500,00 €
		3 500,00 €		

TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT **1 911 092,49 €**

M. ORANGE prend la parole et présente les différents projets via le tableau en annexe :

Programme 130 : M. DURECU informe que le Président de l'USD remercie la municipalité pour l'installation rapide du mitigeur au stade du vert galant.

La ligne concernant les extincteurs et les blocs secours correspond à tous les bâtiments communaux dont les écoles ; cet investissement nous assure une sécurité pour au moins 1 an et un contrôle annuel est fait tous les ans en parallèle.

Mme FICET confirme que le voile de courtoisie est attendu avec impatience.

Programme 131 : Mme CUADRADO dit qu'il faudrait remettre en concurrence le logiciel informatique (JVS).

Programme 133 : M. ORANGE informe qu'il avait été réfléchi d'inscrire un véhicule électrique mais aujourd'hui le coût est trop onéreux.

Mme CUADRADO spécifie que lors du précédent mandat une étude comparative avait été faite par l'équipe municipale en place et que ce constat avait également été fait.

M. ORANGE ajoute qu'il en est de même pour l'achat d'un robot de tonte pour le terrain de foot, les coûts sont trop élevés : 10 à 15 000 €.

Programme 134 : M. ORANGE précise que le coût des fenêtres a augmenté à 3 000 € par rapport au budget de l'année dernière.

Mme CUADRADO demande pourquoi ça n'a pas été fait l'année dernière. Il lui a répondu qu'il n'y avait pas eu d'accord de subventions de la part de la DETR/DSIL.

M. LOSSON informe que les libellés en fond vert sont des dossiers subventionnables.

M. DURECU précise que les tapis, appareils photos, etc. ont été demandés lors de la Commission scolaire.

M. MOGIS demande si les travaux des linteaux et des gouttières peuvent être réalisés en même temps afin de gagner un coût sur l'installation d'un échafaudage.

Programme 137 : Les travaux mentionnés seront réalisés en lien avec le SDE76.

Programme 209 : RAS

Programme 215 : RAS

Programme 220 : M. LOSSON précise que le logiciel ADOBE est un logiciel pour la création de documents par Mme LEMASSON.

Programme 225 : Un rendez-vous avec M. SCHMITT d'EUROVIA (entreprise retenue par l'AO) est prévu dit M. ORANGE, et il espère que les travaux débiteront en avril / mai ; il pourra donner des informations lors du prochain Conseil municipal.

A noter que suite au retour de la trésorerie les factures d'enrobé sont de plus en plus difficiles à passer en investissement mentionne M. LOSSON.

Programme 230 : M. DUTHOIT interroge sur l'achat d'un VTT électrique. Il lui a été répondu que non car le policier municipal ne le souhaite pas. M. LOSSON ajoute que le PC portable est d'autant plus utile car il en a besoin sur site (visualiser le contrôle des caméras par exemple).

Programme 235 : RAS

Programme 240 : RAS

Programme 241 : M. DUTHOIT demande pourquoi la réfection du mur n'est pas inscrite.

M. ORANGE lui répond que dans un premier temps il s'agit de sécuriser et de réparer en interne par les agents des services techniques.

Madame CUADRADO a peur que si certaines briques soient enlevées, le mur tombe...

M. ORANGE indique que si en interne ce n'est pas possible, il faudra voir avec une entreprise pour ne réparer que la partie concernée. 18 000 € est une somme conséquente en investissement mais le projet n'est pas laissé tomber.

Programme 245 : RAS

Programme 250 : Plusieurs devis vont être demandés à différentes entreprises.

M. DURECU ajoute qu'il faut renouveler le parc.

Programme 252 : Le feu sera en partie remboursée par les assurances.

Il est inscrit 10 000 € cette année, habituellement il est inscrit « que » 3 000 € mais cette année il y a la mise en place de la zone bleue. De plus, certains panneaux sont très vieux.

Programme 254 : Achat de la vitre notamment (cassée suite intempéries)

Programme 255 : RAS

Programme 259 : Suite à la dernière réunion qu'il y a eu (celle à huis clos) de la part de l'EPFN qui n'était prévue à la base.

Programme 262 : 10 000 € ont été inscrits car ils étaient prévus dans les 25%, donc obligation de les inscrire dans le BP.

Programme 264 : Sur celle de Bosc Mare, la place de stationnement est intégrée avec la réserve. Réserve car les débits ne permettent pas d'installer de nouveaux des poteaux incendie. Il s'agira de conventionner principalement car pas de réserve foncière.

Il faudra intégrer des contrôles des bornes incendie également : règlementaire.

Une autre sera peut-être à prévoir sur la zone de Colmont au niveau de l'entreprise TECTONA qui nécessite une réglementation spécifique au vu de la typologie de l'entreprise. Un rendez-vous avec le SDIS est prévu dans les prochains jours.

M. DUTHOIT demande quelle subvention pour la DECI : simplement auprès du département.

Programme 265 : RAS

Programme 267 : RAS

Programme 270 : RAS

Programme 271 : programme à créer ; pas encore de devis à ce sujet

Chapitre 020 : Gisèle CUADRADO demande pourquoi ce n'est pas un chiffre rond, il lui ait répondu que c'est pour l'équilibre du budget.

Elle rebondit en mentionnant que rien n'est prévu pour la rénovation des Halettes.

M. ORANGE répond que cela ne sera pas cette année, car le budget est déjà bien conséquent.

De même pour les cavités : non plus, car il faut arbitrer répond M. DURECU – essentiellement pour des raisons financières.

Il ajoute que cette Commission va être intégrée à la Commission finances et au budget.

M. ORANGE fait une précision concernant le programme du cimetière car les agents des services techniques ont fait une formation sur l'engazonnement et cela va être réalisé en interne.

M. DUTHOIT informe que le mur résidence de la forge, est à nouveau abîmé ; il faut encore renforcer la SIGNALISATION pour que les camions ne tournent plus à cet endroit. Il faut faire une meilleure signalisation en amont (au niveau des écoles).

Dans le programme de la signalisation, des administrés réclament des « miroirs » notamment sur la RD20 pour faciliter la visibilité.

M. DUTHOIT demande si Monsieur CABOT a été recontacté pour changer le panneau au niveau du parking GROUPAMA. Un rappel va lui être fait.

Mme DUMONTIER interroge pour savoir ce qu'il en est du poteau route de Seltot pour le passage des écureuils ?

Mme CUADRADO demande quand le CA sera communiqué.

M. LOSSON lui répond qu'il sera transmis en temps voulu.

- Les membres de la Commission n'ont plus de remarques, ni de questions, la séance est levée à 19h20 -

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** le compte-rendu et les décisions afférentes.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. ORANGE prend la parole et présente les différents projets via le tableau ci-dessous.

Pour le programme 225 – Réfection voirie, les travaux auraient dû avoir lieu début avril mais avec la guerre en Ukraine, les prix du pétrole et du goudron ont fortement augmenté. L'entreprise a contacté la Commune par mail pour demander une prise en compte des hausses des prix. Une réunion a été programmée le 6 avril 2022, la Commune tentera de faire respecter la loi, la procédure d'appel d'offres étant formaliste, mais les travaux prendront un peu de retard.

M. ORANGE indique que pour le programme 264 - Défenses incendie, pour la sécurité incendie et les réserves, à la suite d'un changement de réglementation, les réserves ne devront plus faire que 40 m³ contre 120 avant et une prévue n'est plus nécessaire. Ce programme sera donc probablement à revoir.

Présents : 14

Exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, adoptent le compte rendu et les décisions afférentes.

5) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION FINANCES DU 15 MARS 2022

A la suite de cette Commission, la Commune de Doudeville a reçu certains éléments comme les montants précis de certaines dotations ou l'état 1259. Ces informations seront retranscrites dans le budget primitif 2022.

De même, un correctif relatif aux reports d'une année sur l'autre (sans lien avec la réalité comptable des dépenses engagées durant l'année 2021) a été apporté par le Trésor public pour les comptes administratifs ville et lotissement, les modifications seront visibles plus bas dans les délibérations correspondantes.

Commission des Finances

Mardi 15 mars 2022

A 19H00

VILLE DE DOUDEVILLE

COMPTE-RENDU

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
DURÉCU Daniel	X			
ANDRÉ Sophie	X			
LOSSON Pascal	X			
ANDRÉ Claire	X			
ORANGE Christophe	X			
FICET Sylvie	X			
MOGIS Rémy	X			
DUTERTRE Carole	X			
BELLIÈRE Thierry	X			
LE JEUNE Stéphanie	X			
MOSSU Philippe	X			
NOËL Annie	X			
LEFEBVRE Frédéric		X		
DUARTE Elise		X		
CUADRADO Gisèle	X			
DUTHOIT Eric		X		
RAIMBOURG-GAROT Isabelle		X		
LE BOULCH Nicolas	X			
DUMONTIER Déborah	X			

Également présent : M. LUCAS Olivier, Trésorier

Ordre du jour :

- 1) Compte administratif 2021
- 2) Résultats 2021 et proposition d'affectation
- 3) Budget Ville Prévisionnel 2022

- 4) Contributions directes
 - 5) Questions diverses
- Annexes Lotissement et Centre de Tri

M. LOSSON rappelle que l'an dernier, la Commission finances avait eu lieu le 1^{er} avril 2021 et le 08 avril 2021 pour le Conseil municipal. Cette année, même s'il est possible pour la Commune de voter son budget jusqu'au 15 avril 2022, le Conseil municipal aura lieu le 31 mars 2022. Certains chiffres, notamment pour les dotations en recette, ont été repris de l'an dernier et les recettes non certaines n'ont pas été reprises.

Mme CUADRADO demande si les montants seront régularisés avant le Conseil municipal.

M. LOSSON répond que ce sera le cas si les réelles sommes sont transmises par l'Etat à temps. Si ce n'est pas le cas, le budget primitif sera voté en l'état, ce n'est pas gênant.

M. DURECU complète, quand, dans les Communes plus peuplées, le débat d'orientation budgétaire est obligatoire, il y a une présentation en décembre, sans que les chiffres ne soient connus.

Mme CUADRADO trouve cela dommage car la présentation est plus opaque pour les groupes d'opposition.

M. DURECU rétorque que cette procédure est toujours la même, il n'y a pour lui rien d'opaque. Les recettes sont évaluées par rapport à ce qui avait été perçu l'année dernière, elles ne sont donc pas surestimées.

M. LOSSON ajoute qu'il s'agit d'un choix, pour ne pas avoir à finaliser le budget primitif au dernier moment.

Mme CUADRADO, confirme qu'il s'agit bien d'un choix, comme la (non) transmission du compte administratif.

M. LOSSON, sur le dernier point soulevé, indique qu'il s'en expliquera plus loin dans la Commission.

1) PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET VILLE

A) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	CA 2021	CA 2020	CA 2019
011	Charges à caractère général	601 840,63	531 060,20	652 899,41
012	Charges de personnel	1 385 871,75	1 293 899,80	1 333 281,41
014	Atténuation de produits	0,00	58,00	58,00
65	Autres charges de gestion courante	252 587,74	269 146,49	262 929,24
66	Charges financières	46 080,13	44 986,09	48 040,66
67	Charges exceptionnelles	9 479,07	7 520,48	70 536,47
68	Dotations provisions semi-budgétaires	4 200,00	0,00	0,00
042	Opération de transfert entre sections	2 795,21	7 995,21	57 745,14
Total	Dépenses de fonctionnement	2 302 854,53	2 154 666,27	2 425 490,33

Recettes de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	CA 2021	CA 2020	CA 2019
013	Atténuation de charges	43 026,64	32 859,09	38 541,45
70	Produits des services domaniaux	210 926,07	160 939,03	175 718,50
73	Impôts et taxes	1 390 151,39	1 226 161,88	1 271 651,36
74	Dotations subventions participation	944 630,06	1 111 838,18	1 031 414,56
75	Autres produits de gestion courante	74 971,45	62 184,35	126 907,14
76	Produits financiers	4,65	4,65	4,65
77	Produits exceptionnels	40 711,13	6 599,17	41 477,43
042	Opération de transfert entre sections	31 014,69	2 162,39	115 288,59
Total	Recettes de fonctionnement	2 735 436,08	2 602 748,74	2 801 003,68

M. LOSSON explique que ces chiffres sont sûrs, contrôlés par le Trésorier, mais la Commune rencontre des difficultés logicielles pour leur édition, ce qui explique qu'il n'est pas encore disponible. Il espère que tout sera prêt pour le Conseil municipal et rappelle que dans l'absolu, les collectivités ont jusqu'au 30 juin pour le voter.

Mme CUADRADO constate une augmentation de 7% des dépenses par rapport à l'an passé.

M. MOGIS note lui en contradiction une baisse des dépenses par rapport à 2019.

Pour les recettes, Mme CUADRADO souligne une augmentation de 5%.

M. LOSSON répond que cela compense ainsi les augmentations des dépenses.

M. MOGIS déclare que le delta est similaire par rapport à l'année dernière et est plus important qu'en 2019.

M. LOSSON confirme mais estime que cela entre dans le même ordre de grandeur.

B) SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses et les recettes par programme, en 2021, sont les suivantes :

Dépenses d'investissement :

Chapitre	Libellé	CA 2021
	Total des opérations d'équipement	226 557,69
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Remboursement en capital des emprunts	172 681,21
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 014,69
041	Opérations patrimoniales	201 830,39
Total		632 083,98

Recettes d'investissement :

Chapitre	Libellé	CA 2021
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 795,21
041	Opérations patrimoniales	201 830,39
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	55 929,96
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00
13	Subventions d'investissement	27 747,83
10222*	FCTVA	51 191,00
10226*	Taxe d'Aménagement	4 738,96
16	Emprunts	178 713,84
Total		467 017,23

*Articles 10222 et 10226 non repris dans le total car inclus dans le chapitre 10

Mme CUADRADO interroge sur l'absence de sommes pour les subventions d'investissement.

M. LOSSON corrige l'analyse, Mme CUADRADO regardant ici le tableau des dépenses, les subventions perçues sont en recette.

Pour les recettes, il indique qu'il y a eu qu'un seul emprunt (avec le SDE76, pour l'enfouissement du réseau Rue du Fourneau), ceci diminue d'autant les revenus et expliquant le « déficit » par rapport aux dépenses.

Enfin, pour les restes à réalisés (RAR), dont le montant est important, il le justifie principalement par des dépenses engagées non encore payées, comme les travaux de l'église (en cours) ou le *city stade* (pas encore facturé).

2) RESULTATS 2021 ET PROPOSITION D'AFFECTATION

40700

DOUDEVILLE

2021

RESULTATS D'EXECUTION

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Transfert ou intégration	Résultat de clôture
Investissement	158 658,40		-165 066,75		-6 408,35
Fonctionnement	672 258,32		432 581,55		1 104 839,87
TOTAL	830 916,72	0,00	267 514,80	0,00	1 098 431,52

Restes à réaliser en dépenses	764 755,00
Restes à réaliser en recettes	54 209,15
Restes à réaliser net	-710 545,85

Résultats à reprendre au budget 2022

	selon compte de gestion	selon compte administratif	différence
Résultat de fonctionnement de l'exercice	432 581,55	432 581,55	
Résultat antérieur reporté	672 258,32	672 258,32	
Résultat à affecter	1 104 839,87	1 104 839,87	
Solde d'exécution d'investissement	-6 408,35	79 033,01	85 441,36
Solde des restes à réaliser	-710 545,85	-710 545,85	
Besoin de financement	-716 954,20	-631 512,84	
AFFECTATION	1 104 839,87	1 104 839,87	
Affectation au 1068	716 954,20	631 512,84	
Report au 002	387 885,67	473 327,03	

Page 1

M. LOSSON rappelle que l'écart dans le solde d'exécution d'investissement s'explique par les difficultés comptables liées aux terrains du champ de course donnés à la Communauté de Communes sous un mandat de M. TARTARIN et dont la valeur n'a pas été dépréciée dans le budget. La Commune se base sur le compte administratif pour le report des sommes.

3) BUDGET VILLE PREVISIONNEL 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES
RECETTES PROPRES	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	SOLDE D'EXECUTION REPORTE 001	SOLDE D'EXECUTION REPORTE 001
2 637 694,58	2 569 011,29	79 033,00	
EXCEDENT REPORTE 002	VIREMENT SECTION INVT	EXCEDENTS FONC CAPITALISES 1068	RESTES A REALISER
473 327,00	542 010,29	631 513,00	764 755,00
TOTAL	TOTAL	RECETTES PROPRES - FCTVA - TA	CAPITAL DES EMPRUNTS
3 111 021,58	3 111 021,58	76 666,05	196 276,21
		AMORTISSEMENTS	PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT
		6 661,00	950 061,28
		VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT	TRAVAUX EN REGIE
		542 010,29	-
		SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	
		21 000,00	
		EMPRUNTS	
		500 000,00	
		OPERATION D'ORDRE	
		RESTES A REALISER	
		54 209,15	
		TOTAL	TOTAL
		1 911 092,49	1 911 092,49

M. LOSSON légitime le montant des emprunts, prévu à 500 000 € pour 2022. La Commune porte plusieurs projets ambitieux et l'an passé, peu de travaux ont été effectués. Ces montants demeurent largement en-dessous de la capacité d'emprunt, vérifiée avec le Trésor public.

4) CONTRIBUTIONS DIRECTES 2022

L'état 1259 n'ayant pas encore été transmis par les services de l'Etat, sera seulement repris ici les montants de l'année dernière. Les taux proposés restent les mêmes.

	BASES PREVISIONNELLES IMPOSITION 2021	TAUX 2021	TAUX 2020	PRODUIT FISCAL ATTENDU 2021
TAXE HABITATION	Supprimée			
TAXE FONCIERE(BATI)	1 956 000	52,30(*)	26,94	1 022 988
TAXE FONCIERE (NON BATI)	104 700	61,83	61,83	64 736
CFE	232 893	16,60	16,60	38 861
PRODUIT FISCAL				1 126 585

** taux fixé par la Trésorerie pour compenser la suppression de la taxe d'habitation*

M. DURECU, reprenant les propos de M. LOSSON, rappelle que tous les chiffres ne sont pas connus mais qu'il préfère s'y prendre en avance, pour ne pas avoir à réaliser ce travail « au dernier moment ».
De même, certains projets dépendront de l'obtention de subventions, comme cela a été le cas l'an dernier avec les fenêtres de l'école Breton, dont les coûts sont conséquents.

5) QUESTIONS DIVERSES

ANNEXES

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – LOTISSEMENT :

a) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	CA 2021
011	Charges à caractère général	1 167,50
66	Charges financières	1 860,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	318 816,89
043	Opérat° ordre intérieur de la section	1860,00
Total	Dépenses de fonctionnement	323 704,39

Recettes de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	CA 2021
70	Produits services, domaine et ventes div	103 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,19
042	Opérat° d'ordre de transfert entre sections	261 844,79
043	Opérat° ordre intérieur de la section	1 860,00
Total	Recettes de fonctionnement	366 704,98

002	Excédent de fonctionnement reporté de N-1	211,17
-----	---	--------

Mme CUADRADO demande le nombre de terrains vendus.

M. DURECU répond que 11 terrains sur 12 ont été vendus mais certains n'ont pas encore été payés (ex : compromis de vente).

b) SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses et les recettes par programme en 2021, sont les suivantes :

Dépenses d'investissement :

Chapitre	Libellé	CA 2021
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	261 844,79
001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00
Total		261 844,79

Recettes d'investissement :

Chapitre	Libellé	CA 2021
040	Opérat° ordre transfert entre sections	318 816,89
Total		318 816,89

001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1	49 764,04
-----	--	-----------

PRESENTATION DU RESULTAT

RESULTATS D'EXECUTION

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Transfert ou intégration	Résultat de clôture
Investissement	41 182,71		56 972,10		98 154,81
Fonctionnement	19 321,17		43 000,59		62 321,76
TOTAL	60 503,88	0,00	99 972,69	0,00	160 476,57

Restes à réaliser en dépenses

Restes à réaliser en recettes

Restes à réaliser net

0,00

Résultats à reprendre au budget 2022

Résultat de fonctionnement de l'exercice	43 000,59
Résultat antérieur reporté	19 321,17
Résultat à affecter	62 321,76

Solde d'exécution d'investissement	98 154,81
Solde des restes à réaliser	0,00
Besoin de financement	0,00

(à reporter au 001 au BP N+1)

(à reprendre au budget N+1)

AFFECTATION	62 321,76
Affectation au 1068	0,00
Report au 002	62 321,76

(1)
(à inscrire au budget N+1)

(à inscrire au budget N+1)

(1) pas de 1068 pour les lotissements

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE LOTISSEMENT 2022

Le budget primitif annexe Lotissement 2022 s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement pour un montant de **824 157,00 euros**.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de **679 055,00 euros**.

Dépenses de fonctionnement :

Articles	Libellé	Budget 2022
6045	Achats d'études, prestations de services	11 383,00
605	Achat de matériel, équipements et travaux	164 431,00
6162	Assurance obligatoire dommage - construction	5 000,00
6522	Reverst excédent BA admin. au principal	55 652,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 395,00
022	Dépenses imprévues	4 000,00
023	Virement à la section d'investissement	86 855,00
71355	Variat° stocks terrains aménagés	494 046,00
608	Frais accessoires sur terrains en cours	1 395,00
Total		824 157,00

Recettes de fonctionnement :

Articles	Libellé	Budget 2022
7015	Ventes de terrains aménagés	262 000,00
774	Subventions exceptionnelles	119 386,00
71355	Variation stocks terrains aménagés	379 055,00
796	Transferts charges financières	1 395,00
002	RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	62 321,00
Total		824 157,00

Dépenses d'investissement :

Articles	Libellé	Budget 2022
1641	Emprunts en euros	300 000,00
3555	Terrains aménagés	379 055,00
Total		679 055,00

Recettes d'investissement :

Articles	Libellé	Budget 2022
021	Virement de la section d'exploitation	86 855,00
3555	Terrains aménagés	494 046,00
001	SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	98 154,00
Total		679 055,00

Mme ANDRE C. relève un écart entre les chiffres du résultat d'exploitation et le compte administratif 2021 concernant les reports.

Après recherche, M. LUCAS explique qu'il s'agit d'une accumulation, la somme de 43 000,59 € s'obtient en par la soustraction des recettes aux dépenses, tout en excluant la somme de 211,17 € au chapitre

002 « Excédent de fonctionnement reporté de N-1 ». Celle-ci est reportée dans la partie « *Résultat à la clôture de l'exercice précédent* ».

Mme CUADRADO souhaite savoir ce que représente en recette les « *Subventions exceptionnelles* » à hauteur 119 386,00 €.

M. LUCAS lie cette recette à la part prise en charge par le SDE dans les travaux.

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – CENTRE DE TRI :

a) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	CA 2021
011	Charges à caractère général	11 148,98
66	Charges financières	26,58
Total	Dépenses de fonctionnement	11 175,56

Recettes de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	CA 2021
75	Autres produits de gestion courante	41 764,45
Total	Recettes de fonctionnement	41 764,45

b) SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses et les recettes par programme en 2021, sont les suivantes :

Dépenses d'investissement :

Chapitre	Libellé	CA 2021
16	Emprunts et dettes assimilées	14 526,62
Total		14 526,62

Recettes d'investissement :

Chapitre	Libellé	CA 2021
16	Emprunts	0
Total		0

Mme CUADRADO souhaiterait avoir plus d'informations sur les difficultés financières du locataire.

M. DURECU répond qu'il a rencontré la gérante à la rentrée pour échanger avec elle à ce sujet, à une période de forte épidémie où tout était fermé. Durant l'entrevue, cette dernière avait transmis l'équivalent de 2 mois de loyers (non payés) et avait demandé un nouveau geste, ce que le Maire a refusé. Par ailleurs, il lui avait demandé le montant des aides perçues par la société mais n'a jamais eu de réponse.

Mme CUADRADO interroge sur le montant des arriérés.

M. DURECU déclare que le total des arriérés s'élève encore à 48 000 €. Une lettre recommandée lui a été adressée pour demander un engagement sur le remboursement et un échéancier, en dépit de quoi, la Commune pourrait demander au Trésor public de procéder à une saisie bancaire.

M. LUCAS ajoute qu'il y a toujours un risque, il n'est pas certain que le montant soit retrouvé sur le compte (s'il est à découvert et non suffisamment garni). La crainte est également de provoquer une liquidation judiciaire, si le débiteur n'a ensuite plus de ressources pour payer ses autres dépenses.

PRESENTATION DU RESULTAT

28500

DOUDEVILLE - BA CENTRE COURRIER

2021

RESULTATS D'EXECUTION

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Transfert ou intégration	Résultat de clôture
Investissement	101 136,05		-14 526,62		86 609,43
Fonctionnement	56 324,70		30 588,89		86 913,59
TOTAL	157 460,75	0,00	16 062,27	0,00	173 523,02

Restes à réaliser en dépenses

Restes à réaliser en recettes

Restes à réaliser net

0,00

Résultats à reprendre au budget 2022

Résultat de fonctionnement de l'exercice	30 588,89
Résultat antérieur reporté	56 324,70
Résultat à affecter	86 913,59

Solde d'exécution d'investissement	86 609,43	(à reporter au 001 au BP N+1)
Solde des restes à réaliser	0,00	(à reprendre au budget N+1)
Besoin de financement	0,00	

AFFECTATION	86 913,59	
Affectation au 1068	0,00	(à inscrire au budget N+1)
Report au 002	86 913,59	(à inscrire au budget N+1)

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE CENTRE DE TRI 2022

Le budget primitif annexe Centre de tri 2022 s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement pour un montant de **155 113,59 euros**.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de **86 609,43 euros**.

Dépenses de fonctionnement :

Articles	Libellé	Budget 2022
605	Achat de matériel, équipements et travaux	5 000,00
60632	Fouritures de petit équipement	1 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	11 900,00
61558	Autres biens immobiliers	1 000,00
6161	Multirisque	700,00
63512	Taxes foncières	9 000,00
6522	Reversement de l'excédent des budgets annexes à caractère administratif au budget principal	86 913,59
6541	Créances admises en non-valeur	27 600,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 000,00
658	Charges diverses de la gestion courante	1 000,00
022	Dépenses imprévues	9 000,00
Total		155 113,59

Recettes de fonctionnement :

Articles	Libellé	Budget 2022
002	Excédent d'exploitation reporté	86 913,59
752	Revenus des immeubles	33 000,00
7588	Autres produits divers de gestion courante	7 600,00
7817	Reprise sur provisions pour dépr. Actifs circulants	27 600,00
Total		155 113,59

Dépenses d'investissement :

Articles	Libellé	Budget 2022
1641	Emprunts en euros	14 897,05
2031	Frais d'études	10 000,00
2135	Installations générales, agencements, aménagement des constructions	40 000,00
2313	Constructions	21 712,38
Total		86 609,43

Recettes d'investissement

Articles	Libellé	Budget 2022
001	Solde d'exécution de la section d'investissements	86 609,43
Total		86 609,43

Mme CUADRADO demande s'il est acté de renoncer à 27 600 € de loyers (créances en non-valeur).

M. LUCAS répond que ces sommes correspondent de ce que devait l'ancien locataire, en liquidation judiciaire.

M. LOSSON le confirme, il s'agit de pertes sèches.

M. DURECU informe que l'emprunt sur la construction du bâtiment court jusqu'en 2035.

Mme CUADRADO estime qu'il s'agit une opération intéressante, pour peu que les loyers soient encaissés.

M. LUCAS indique que malgré les relances automatiques, le locataire n'a pas contacté le Trésor public pour tenter de trouver une solution ou par exemple un étalement de paiement.

Pour clôturer la Commission M. LOSSON rapporte qu'en 2023, nouvelle nomenclature comptable sera mise en place, ce qui donnera probablement lieu à quelques changements.

Mme CUADRADO s'enquiert enfin du nombre d'habitants.

M. LOSSON répond que ce chiffre varie (un peu) selon les différents organismes (INSEE, DGF etc.). Par exemple, au 1^{er} janvier 2022, l'INSEE déclarait 2 477 habitants municipaux et 45 comptés à part, soit un total de 2 522 habitants.

Populations légales au 1^{er} janvier 2019 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022¹

Commune de Doudeville	
Population municipale	2 477
Population comptée à part :	45
Population totale	2 522

1. Définitions des catégories de population²

Le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 fixe les catégories de population et leur composition.

La **population municipale** comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensées sur le territoire de la commune.

La **population comptée à part** comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune :

- les personnes mineures dont la résidence familiale est dans une autre commune mais qui résident, du fait de leurs études, dans la commune ;
- les personnes ayant une résidence familiale sur le territoire de la commune et résidant dans une communauté d'une autre commune ; la communauté faisant partie de la liste suivante :
 - o services de moyen ou de long séjour des établissements publics ou privés de santé, établissements sociaux de moyen ou de long séjour, maisons de retraite, foyers et résidences sociales ;
 - o communautés religieuses ;
 - o casernes ou établissements militaires ;
- les personnes majeures âgées de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études ;

La **population totale** est la somme de la population municipale et de la population comptée à part.

¹ Après parution préalable du décret d'authentification au Journal officiel.

² Pour plus de précisions, il est possible de consulter le texte du décret n°2003-485 du 5 juin 2003 sur le site internet insee.fr à la rubrique recensement de la population.

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** le compte-rendu.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. LOSSON explique qu'il y a toujours un écart entre le compte de gestion et le compte administratif de 85 441,36 €

Mme CUADRADO s'étonne que le problème d'écart entre ces comptes n'ait pas encore été régularisé par le trésor public.

M. LOSSON répond que M. LUCAS, Trésorier, a trouvé la cause et a fait le nécessaire pour le corriger. Il attend désormais (depuis plus d'un an) la validation « en interne » des Finances publiques.

Mme CUADRADO confirme que pendant longtemps, la raison de l'écart n'était pas connue, mais depuis, le temps paraît toujours long.

M. DUTHOIT s'interroge sur le fait que le document indique que la taxe d'habitation est supprimée, alors que certains la paient encore.

M. LOSSON explique que la Commune n'a plus la possibilité de faire évoluer les taux de la taxe d'habitation, c'est pour cela que la ligne n'apparaît plus.

Présents : 15

Exprimés : 19

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 3 (Mme CUADRADO, M. DUTHOIT et Mme RAIMBOURG-GAROT).

Les membres du Conseil Municipal, par 16 voix pour et 3 abstentions, adoptent le compte rendu.

6) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET VILLE

Monsieur le Maire quitte l'assemblée et ne prend pas part au vote.

I) PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET VILLE

A) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	CA 2021	CA 2020	CA 2019
011	Charges à caractère général	601 840,63	531 060,20	652 899,41
012	Charges de personnel	1 385 871,75	1 293 899,80	1 333 281,41
014	Atténuation de produits	0,00	58,00	58,00
65	Autres charges de gestion courante	252 587,74	269 146,49	262 929,24
66	Charges financières	46 080,13	44 986,09	48 040,66
67	Charges exceptionnelles	9 479,07	7 520,48	70 536,47
68	Dotations provisions semi-budgétaires	4 200,00	0,00	0,00
042	Opération de transfert entre sections	2 795,21	7 995,21	57 745,14
Total	Dépenses de fonctionnement	2 302 854,53	2 154 666,27	2 425 490,33

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	CA 2021	CA 2020	CA 2019
013	Atténuation de charges	43 026,64	32 859,09	38 541,45
70	Produits des services domaniaux	210 926,07	160 939,03	175 718,50
73	Impôts et taxes	1 390 151,39	1 226 161,88	1 271 651,36
74	Dotations subventions participation	944 630,06	1 111 838,18	1 031 414,56
75	Autres produits de gestion courante	74 971,45	62 184,35	126 907,14
76	Produits financiers	4,65	4,65	4,65
77	Produits exceptionnels	40 711,13	6 599,17	41 477,43
042	Opération de transfert entre sections	31 014,69	2 162,39	115 288,59
Total	Recettes de fonctionnement	2 735 436,08	2 602 748,74	2 801 003,68

B) SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses et les recettes par programme, en 2021, sont les suivantes :

Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	CA 2021
	Total des opérations d'équipement	226 557,69
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Remboursement en capital des emprunts	172 681,21
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 014,69
041	Opérations patrimoniales	201 830,39
Total		632 083,98

Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	CA 2021
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 795,21
041	Opérations patrimoniales	201 830,39
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	55 929,96
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00
13	Subventions d'investissement	27 747,83
10222*	FCTVA	51 191,00
10226*	Taxe d'Aménagement	4 738,96
16	Emprunts	178 713,84
Total		467 017,23

*Articles 10222 et 10226 non repris dans le total car inclus dans le chapitre 10

II) ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET VILLE :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-21, L 2121-31 et L 2343-1 et 2,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 08 avril 2021 approuvant le budget primitif de l'exercice 2021,

Vu, les délibérations du Conseil Municipal approuvant les décisions modificatives relatives à l'exercice 2021,

Conformément à l'article 2121-14 du CGCT qui dispose : « Le conseil municipal est présidé par le maire et, à défaut, par celui qui le remplace.

Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président.

Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote », le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. LOSSON,

Ayant entendu l'exposé de M. LOSSON sur les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2021,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte administratif du budget ville 2021, arrêté comme présenté plus haut dans la délibération :

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** la présente délibération.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. DUTHOIT s'interroge sur l'absence d'historique pour la partie investissement du compte administratif, alors que c'est le cas pour les dépenses de fonctionnement.

M. LOSSON explique que le fonctionnement et l'investissement ne se présentent pas de la même manière. D'une année sur l'autre l'investissement n'est pas le même donc on ne peut pas le comparer. Par exemple, les dépenses pour le city stade n'apparaîtront qu'une fois, où serait l'intérêt d'avoir dans les années à venir une somme à 0 €, cela ne donnerait pas d'indication sur la « bonne » tenue des comptes. Les dépenses de fonctionnement sont plus récurrentes et donc plus facilement comparables.

Mme CUADRADO constate que les « charges à caractère général » ont augmenté de 13% et les « charges de personnel » de 7% en 2021.

M. LOSSON souligne que si le compte administratif 2021 est un peu plus conséquent qu'en 2020 mais qu'il reste inférieur à celui de 2019.

Concernant les dotations de l'Etat, Mme CUADRADO trouve inquiétant la diminution de -15%.

M. DUTHOIT souhaite avoir des explications derrière le libellé « *atténuations de charges* ».

M. LOSSON indique qu'il s'agit par exemple des remboursements de dépenses avancées, telles que de la part de la Sécurité Sociale en cas d'arrêt maladie ou par exemple le remboursement des frais de fonctionnement des écoles par les autres communes.

Mme CUADRADO interroge sur la signification des « *opérations patrimoniales* », pour un montant de 201 830,39€.

M. DURECU expose qu'il s'agit principalement d'opération d'ordre (jeu d'écriture comptable).

Mme CUADRADO demande à quoi correspondent les recettes des restes à réaliser d'un montant de 54 209,15 €. Elle souhaite savoir si cela est lié aux travaux de l'église.

M. LOSSON explique que ces recettes correspondent à plusieurs subventions, pour le cimetière, les défenses incendies et les cavités. Il ajoute que la subvention de l'église ne figure pas pour le moment dans les restes à réaliser, les travaux n'étant pas encore finis.

Présents : 14

Exprimés : 18

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 3 (Mme CUADRADO, M. DUTHOIT et Mme RAIMBOURG-GAROT)

Les membres du Conseil Municipal, par **15** voix pour et **3** abstentions, adoptent la présente délibération.

7) ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET VILLE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-21, et L 2343-1 et 2, Conformément à l'article 2121-14 du CGCT, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des recettes et des dépenses relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par M. le Trésorier Municipal et que le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2021 est conforme au compte administratif de la commune, **pour les écritures concernant l'année 2021.**

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** la présente délibération.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 15

Exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adoptent la présente délibération.

8) RESULTATS 2021 ET PROPOSITION D'AFFECTATION – BUDGET VILLE

* L'écart dans le solde d'exécution d'investissement s'explique par les difficultés comptables liées aux terrains du champ de courses donnés à la Communauté de Communes sous un mandat de M. TARTARIN et dont la valeur n'a pas été dépréciée dans le budget. Est donc pour le moment pris en la colonne « selon le compte administratif » pour le report des sommes.

40700

DOUDEVILLE

2021

RESULTATS D'EXECUTION

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Transfert ou intégration	Résultat de clôture
Investissement	158 658,40		-165 066,75		-6 408,35
Fonctionnement	672 258,32		432 581,55		1 104 839,87
TOTAL	830 916,72	0,00	267 514,80	0,00	1 098 431,52

Restes à réaliser en dépenses	764 755,00
Restes à réaliser en recettes	54 209,15
Restes à réaliser net	-710 545,85

Résultats à reprendre au budget 2022

	selon compte de gestion	selon compte administratif	différence
Résultat de fonctionnement de l'exercice	432 581,55	432 581,55	
Résultat antérieur reporté	672 258,32	672 258,32	
Résultat à affecter	1 104 839,87	1 104 839,87	
Solde d'exécution d'investissement	-6 408,35	79 033,01	85 441,36
Solde des restes à réaliser	-710 545,85	-710 545,85	
Besoin de financement	-716 954,20	-631 512,84	
AFFECTATION	1 104 839,87	1 104 839,87	
Affectation au 1068	716 954,20	631 512,84	
Report au 002	387 885,67	473 327,03	

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** la présente délibération.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 15

Exprimés : 19

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 3 (Mme CUADRADO, M. DUTHOIT et Mme RAIMBOURG-GAROT)

Les membres du Conseil Municipal, par **16** voix pour et **3** abstentions, adoptent la présente délibération.

9) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE CENTRE DE TRI

I) PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – CENTRE DE TRI :

A) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	CA 2021
011	Charges à caractère général	11 148,98
66	Charges financières	26,58
Total	Dépenses de fonctionnement	11 175,56

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	CA 2021
75	Autres produits de gestion courante	41 764,45
Total	Recettes de fonctionnement	41 764,45

B) SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses et les recettes par programme en 2021, sont les suivantes :

Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	CA 2021
16	Emprunts et dettes assimilées	14 526,62
Total		14 526,62

Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	CA 2021
16	Emprunts	0
Total		0

II) ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - CENTRE DE TRI :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-21, L 2121-31 et L 2343-1 et 2,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 08 avril 2021 approuvant le budget primitif de l'exercice 2021,

Vu les délibérations du Conseil Municipal approuvant les décisions modificatives relatives à l'exercice 2021,

Conformément à l'article 2121-14 du CGCT qui dispose : « *Le conseil municipal est présidé par le maire et, à défaut, par celui qui le remplace.*

Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président.

Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote », le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. LOSSON,

Ayant entendu l'exposé de M. LOSSON sur les conditions d'exécution du budget annexe de l'exercice 2021,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte administratif du budget annexe Centre de Tri 2021, arrêté comme présenté plus haut dans la délibération :

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** la présente délibération.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 14

Exprimés : 18

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 3 (Mme CUADRADO, M. DUTHOIT et Mme RAIMBOURG-GAROT)

Les membres du Conseil Municipal, par **15** voix pour et **3** abstentions, adoptent la présente délibération.

10) ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET ANNEXE CENTRE DE TRI

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-21, et L 2343-1 et 2, Conformément à l'article 2121-14 du CGCT, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des recettes et des dépenses relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par M. le Trésorier Municipal et que le compte de gestion du budget Centre de Tri pour l'exercice 2021 est conforme au compte administratif de la commune, **pour les écritures concernant l'année 2021.**

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** la présente délibération.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 15

Exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adoptent la présente délibération.

11) AFFECTATION DES RESULTATS 2021 - BUDGET ANNEXE CENTRE DE TRI

28500

DOUDEVILLE - BA CENTRE COURRIER

2021

RESULTATS D'EXECUTION

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Transfert ou intégration	Résultat de clôture
Investissement	101 136,05		-14 526,62		86 609,43
Fonctionnement	56 324,70		30 588,89		86 913,59
TOTAL	157 460,75	0,00	16 062,27	0,00	173 523,02

Restes à réaliser en dépenses
Restes à réaliser en recettes
Restes à réaliser net

0,00

Résultats à reprendre au budget 2022

Résultat de fonctionnement de l'exercice	30 588,89
Résultat antérieur reporté	56 324,70
Résultat à affecter	86 913,59

Solde d'exécution d'investissement	86 609,43	(à reporter au 001 au BP N+1)
Solde des restes à réaliser	0,00	(à reprendre au budget N+1)
Besoin de financement	0,00	

AFFECTATION	86 913,59	
Affectation au 1068	0,00	(à inscrire au budget N+1)
Report au 002	86 913,59	(à inscrire au budget N+1)

Page 1

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** la présente délibération.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 15

Exprimés : 19

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 3 (Mme CUADRADO, M. DUTHOIT et Mme RAIMBOURG-GAROT)

Les membres du Conseil Municipal, par **16** voix pour et **3** abstentions, adoptent la présente délibération.

12) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

I) PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – LOTISSEMENT :

A) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	CA 2021
011	Charges à caractère général	1 167,50
66	Charges financières	1 860,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	318 816,89
043	Opérat° ordre intérieur de la section	1860,00
Total	Dépenses de fonctionnement	323 704,39

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	CA 2021
70	Produits services, domaine et ventes div	103 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,19
042	Opérat° d'ordre de transfert entre sections	261 844,79
043	Opérat° ordre intérieur de la section	1 860,00
Total	Recettes de fonctionnement	366 704,98

002	Excédent de fonctionnement reporté de N-1	211,17
-----	---	--------

B) SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses et les recettes par programme en 2021, sont les suivantes :

Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	CA 2021
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	261 844,79
001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00
Total		261 844,79

Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	CA 2021
040	Opérat° ordre transfert entre sections	318 816,89
Total		318 816,89

001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1	49 764,04
-----	--	-----------

II) ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - LOTISSEMENT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-21, L 2121-31 et L 2343-1 et 2,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 08 avril 2021 approuvant le budget primitif de l'exercice 2021,

Vu les délibérations du Conseil Municipal approuvant les décisions modificatives relatives à l'exercice 2021,

Conformément à l'article 2121-14 du CGCT qui dispose : « *Le conseil municipal est présidé par le maire et, à défaut, par celui qui le remplace.*

Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président.

Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote », le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. LOSSON,

Ayant entendu l'exposé de M. LOSSON sur les conditions d'exécution du budget annexe de l'exercice 2021,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte administratif du budget annexe Lotissement 2021, arrêté comme présenté plus haut dans la délibération :

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** la présente délibération.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 14

Exprimés : 18

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 3 (Mme CUADRADO, M. DUTHOIT et Mme RAIMBOURG-GAROT)

Les membres du Conseil Municipal, par **15** voix pour et **3** abstentions, adoptent la présente délibération.

13) VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-21, et L 2343-1 et 2, Conformément à l'article 2121-14 du CGCT, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des recettes et des dépenses relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par M. le Trésorier Municipal et que le compte de gestion du budget Lotissement pour l'exercice 2021 est conforme au compte administratif de la commune, **pour les écritures concernant l'année 2021.**

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** la présente délibération.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 15

Exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adoptent la présente délibération.

14) AFFECTATION DES RESULTATS 2021 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

42400

DOUDEVILLE – BA LOTISSEMENT

2021

RESULTATS D'EXECUTION

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Transfert ou intégration	Résultat de clôture
Investissement	41 182,71		56 972,10		98 154,81
Fonctionnement	19 321,17		43 000,59		62 321,76
TOTAL	60 503,88	0,00	99 972,69	0,00	160 476,57

Restes à réaliser en dépenses

Restes à réaliser en recettes

Restes à réaliser net

0,00

Résultats à reprendre au budget 2022

Résultat de fonctionnement de l'exercice	43 000,59
Résultat antérieur reporté	19 321,17
Résultat à affecter	62 321,76

Solde d'exécution d'investissement	98 154,81
Solde des restes à réaliser	0,00
Besoin de financement	0,00

(à reporter au 001 au BP N+1)

(à reprendre au budget N+1)

AFFECTATION	62 321,76
Affectation au 1068	0,00
Report au 002	62 321,76

(1)

(à inscrire au budget N+1)

(à inscrire au budget N+1)

(1) pas de 1068 pour les lotissements

Page 1

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** la présente délibération.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 15

Exprimés : 19

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 3 (Mme CUADRADO, M. DUTHOIT et Mme RAIMBOURG-GAROT)

Les membres du Conseil Municipal, par **16** voix pour et **3** abstentions, adoptent la présente délibération.

15) PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF VILLE 2022 - SUBVENTIONS COMMUNALES

SUBVENTIONS COMMUNALES 2022

Le montant total des subventions communales est de **121 599,01 €**.

	Subventions 2020	Subventions 2021	Subventions 2022
ECOLE SAINTE MARIE	Nbre élémentaires : 26 26 x 795,15 € = 20 673,85 € Nbre maternelles : 23 23 x 1 360,26 = 31 286,06 € Montant Subv : <u>51 959,91 €</u>	Nbre élémentaires : 24 24 x 622,39 € = 14 937,36 € Nbre maternelles : 18 18 x 1 172,34 € = 21 102,15 € Montant Subv : <u>36 039,51 €</u>	Nbre élémentaires : 27 27 x 585,12 € = 15 798,12 € Nbre maternelles : 17 17 x 1 382,60 € = 23 504,12 € € Montant Subv : <u>39 302,24 €</u>
CLASSE DECOUVERTE Ecole Breton	116 x 36 € <u>4 176,00 €</u>	0,00 €	36 € x 203 <u>7 308,00 €</u>

VIE SCOLAIRE : 7 308,00 €

ECOLE STE MARIE : 39 302,24 €

ASSOCIATIONS & ORGANISMES DIVERS : 52 000,77 €

ASSOCIATIONS SPORTIVES : 22 988,00 €

TOTAL : 121 599,01 €

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** la présente délibération.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 15

Exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adoptent la présente délibération.

16) PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF VILLE 2022 - CONTRIBUTIONS DIRECTES 2022

	BASES PREVISIONNELLES IMPOSITION 2022	TAUX 2022	TAUX 2021	PRODUIT FISCAL ATTENDU 2022
TAXE FONCIERE (BATI)	1 957 498	52,30	52,30	1 060 644
TAXE FONCIERE (NON BATI)	104 121	61,83	61,83	66 529
CFE	234 185	16,60	16,60	37 350
PRODUIT FISCAL				1 164 523

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2022

Taxes	Bases d'imposition effectives 2021 1	Taux de référence pour 2022 2	Bases d'imposition prévisionnelles 2022 3	Produit de référence (col.3 x col.2) 4	TAUX VOTÉS 5	Produits attendus (col.3 x col.5) 6	Taux plafond pour 2022 7
Taxe foncière (bâti).....	1 957 498	52,30	2 028 000	1 060 644			124,51
Taxe foncière (non bâti).....	104 121	61,83	107 600	66 529			113,76
CFE.....	234 185	16,60	225 000	37 350			45,63
Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2022, cochez la case : <input type="checkbox"/>				Totaux :			
				1 164 523			

AIDE AU CALCUL DES TAUX PAR VARIATION PROPORTIONNELLE

Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas :
- de reconduction des taux de référence
- ou de variation différenciée

Taxes	Taux de référence de 2022 8	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE 9	Taux proportionnel (col.8 x col.10) 11
Taxe foncière (bâti).....	52,30	Produit total souhaité _____ = _____ 1 164 523 Produit total de référence (total colonne 4) (6 décimales)	
Taxe foncière (non bâti).....	61,83		
CFE.....	16,60		

Si un des taux déterminé de manière proportionnelle excède le taux plafond, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2022

CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. TFNB	TVA nationale	Total
53 516	9 795	33 118	30 569	3 398	>>>	130 396
Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR versement contribution		Effet du coefficient correcteur versement contribution		
16 125	32 473	66 360		-53 279		

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2022

<input type="text"/>	+	<input type="text" value="130 396"/>	+	<input type="text" value="48 598"/>	+	<input type="text" value="66 360"/>	-	<input type="text" value="0"/>	+	<input type="text" value=""/>	+	<input type="text" value="-53 279"/>	=	<input type="text"/>
Produit attendu des taxes à taux voté (colonne 6)		Total autres taxes (cadre II)		Allocations compensatrices et DCRTP		Versement FNGIR		Contribution FNGIR		Versement coefficient correcteur		Contribution coefficient correcteur		Montant total prévisionnel 2022 au titre de la fiscalité directe locale

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :								
1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES								
Taxe foncière (bâti) :								
a. Personnes de condition modeste			1 937					
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte			0					
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)			130					
d. Locaux industriels			297					
Taxe foncière (non bâti) :								
			7 597					
Cotisation foncière des entreprises (CFE) :								
a. Réduction des bases des créations d'établissements			11					
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire			0					
c. Base minimum			5 049					
d. Locaux industriels			1 104					
e. Autres allocations								
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises :								
Dotation pour perte de THLV :								
			0					
Dotation TH (Mayotte) :								
6. COEFFICIENT CORRECTEUR			0,949781					
2. BASES NON TAXÉES								
Bases exonérées par le conseil municipal								
Taxe foncière (bâti)								
Taxe foncière (non bâti)								
Cotisation foncière des entreprises (CFE)								
Bases exonérées par la loi								
Taxe foncière (bâti)			72 137					
Taxe foncière (non bâti)								
Cotisation foncière des entreprises (CFE)			30 335					
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles			24 619					
3. CVAE								
a. CVAE : part nette versée par les entreprises			20 087					
b. CVAE : part dégrèvée			33 429					
c. CVAE : exonérations non compensées								
4. TAXE D'HABITATION								
a. Bases hors résidences principales et locaux vacants			179 078					
b. Bases résidences secondaires soumises à majoration								
c. Bases des locaux vacants soumis à THLV								
d. Taux figé de taxe d'habitation			17,07					
e. Taux résidences secondaires soumises à majoration TH			0,00					
5. PRODUIT DES IFER								
					Éoliennes & hydroliennes			
					Centrales électriques			
					Centrales photovoltaïques			
					Centrales hydrauliques			
					Centrales géothermiques			
					Transformateurs			
					Stations radioélectriques			
				9 401				
					Gaz – Stockage, transport...			
				394				
7. FRACTION DE TVA								
					>>>			
8. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX								
	Taux moyens communaux de 2021 au niveau		Taux plafonds	Taux 2021	Taux plafonds	MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE		Taux de CFE perçue en 2021 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique
	national	départemental	2022	des EPCI	communaux à ne pas dépasser pour 2022 (col.14 – col.15)	Taux communal majoré à ne pas dépasser	Taux maximum de la majoration spéciale	
Taxe foncière (bâti).....	12	13	14	15	16	26,20	1,31	
Taxe foncière (non bâti).....						Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2021 :		
CFE.....						national	communal	
						35,75	52,69	
DIMINUTION SANS LIEN		Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée						
		Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés						

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** la présente délibération.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. LOSSON qu'il s'agit d'une estimation faite par les Finances publiques, il est possible qu'il y ait des petits écarts (ex : non-recouvrement).

Présents : 15

Exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adoptent la présente délibération.

17) PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF VILLE 2022

Le budget primitif 2022 de la Commune s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à un montant de **3 115 735,58 €**.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de **1 911 092,49 €**.

Au total, le budget de la Commune s'élève à 5 026 828,07 € en dépenses et en recettes.

Les dépenses et les recettes par programme, en 2022, sont les suivantes :

N° du programme	Libellé	Dépenses	Recettes
130	Travaux bâtiments communaux	63 889,00	
131	Matériel mairie	20 531,00	
133	Acquisition matériel	18 000,00	
134	Matériel et travaux	161 391,00	
137	Eclairage public	71 840,00	
209	Aménagement espaces verts	2 000,00	
215	Matériel espaces verts	7 000,00	
220	Carrefour du Lin	4 751,00	
225	Réfection voiries	319 821,36	
230	Police municipale	1 600,00	
235	Réhabilitation église	21 500,00	
240	PLU	3 000,00	
241	Réorganisation cimetières	13 000,00	
245	Matériel restaurant scolaire	5 000,00	
250	Matériel fêtes et cérémonies	4 500,00	
252	Signalétique	15 000,00	
254	Jardin partagé	500,00	
255	Centre de Loisirs	500,00	
259	Requalification du centre bourg	2 000,00	
262	Cavités Souterraines	10 000,00	
264	Défense incendie	166 418,60	
265	Extension électrique	1 000,00	
267	Eclairage public transition énergétique	5 000,00	
270	<i>City Stade</i>	175,00	
271	Collection et restauration des œuvres artistiques	5 000,00	
Total programmes d'investissement		923 416,96	
Restes à réaliser		764 755,00	54 209,15
Dotations, fonds divers et réserves		0,00	
Autres immobilisations financières		0,00	
Opérations d'ordre			
Opérations patrimoniales		3 500,00	3 500,00
Dépenses imprévues		23 144,32	

Solde d'exécution reporté			79 033,01
Capital des emprunts		196 276,21	
Total des recettes emprunt			500 000,00
Recettes propres – FCTVA - TA			76 666,20
Excédents fonct. Capitalisés 1068			631 512,84
Virement section fonctionnement			542 010,29
Amortissement – Cession éléments d'actif et amortissement des frais d'études et d'insertion			3 161,00
Subventions d'investissement			21 000,00
TOTAUX		1 911 092,49	1 911 092,49

Les recettes et les dépenses de fonctionnement se présentent ainsi :

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Budget 2022
023	Virement à la section d'investissement	542 010,29
011	Charges à caractère général	734 600,00
012	Charges de Personnel	1 456 684,00
014	Atténuations de produits	1 000,00
022	Dépenses imprévues	41 136,71
65	Autres charges de gestion courante	283 746,00
66	Charges financières	44 627,58
67	Charges exceptionnelles	8 770,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00
042	Opérations d'ordre	3 161,00
Total des dépenses de fonctionnement		3 115 735,58 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Budget 2022
002	Excédent d'exploitation reporté	473 327,00
013	Atténuations de charges	38 400,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
70	Produits des services domaniaux	191 150,00
73	Impôts et Taxes	1 383 289,00
74	Dotations subventions participations	902 700,27

75	Autres produits de gestion courante	124 652,00
76	Produits financiers	5,00
77	Produits exceptionnels	1 200,00
78	Reprise sur provisions	1 012,31
Total des recettes de fonctionnement		3 115 735,58

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** la présente délibération.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Mme CUADRADO s'étonne de la présentation car lors du précédent mandat, M. DURECU avait trouvé le budget trop élevé et s'était montré septique quand il était (sans les restes à réaliser) de 800 000 €. Il déclarait qu'il s'agissait d'un catalogue à intérêts. Cette année, elle le rejoint dans son analyse, et trouve que son budget primitif, dépassant les 900 000 € en prévision d'investissements, l'est également.

M. DURECU répond qu'il a fallu opérer des choix, ce qu'il a fait en son âme et conscience. Il précise par exemple que les dépenses pour la défense incendie sont indispensables. Concernant les dépenses de voirie, il est nécessaire d'investir. Ce sont essentiellement ces postes qui pèsent pour toutes les Communes, pour le reste il n'y a rien d'extravagant. Il apportera toutefois un suivi précis sur l'exécution budgétaire.

Mme FICET regrette que durant la mandature de Mme CUADRADO, il n'y a eu aucun investissement sur l'église. En laissant peser le coût des réparations aux successeurs, cela augmente irrémédiablement l'enveloppe totale et l'on voit la note aujourd'hui.

M. LOSSON tempère l'échange en rappelant que la Commune demeure très loin de sa capacité maximale d'emprunt. Il concède malheureusement des renoncements, notamment pour la voirie. Il s'agit d'un programme ambitieux mais très onéreux.

Mme CUADRADO confirme que sous le précédent mandat, il a aussi été nécessaire de faire certains renoncements pour la voirie. Concernant les dépenses de fonctionnement, Mme CUADRADO s'enquiert de savoir si la vente des terrains LOGEAL est intégrée.

M. LOSSON répond par la négative. C'est un thème qui sera présenté prochainement au Conseil municipal.

M. DURECU apporte un élément nouveau : LOGEAL a demandé le rachat des terrains des pavillons à côté de la RPA. Le montant est évalué à 250 000 €. Cela compenserait le coût de la salle de la RPA que LOGEAL ne souhaitait pas conserver. Refusant de simplement la louer, ils proposent de la vendre. L'estimation des domaines est arrivée cette semaine. Le prix d'achat serait équivalent à la somme des terrains vendus, soit une « opération blanche ». Pour le moment la municipalité ne s'est pas encore prononcée. C'est un sujet qui sera révoqué ultérieurement.

Mme CUADRADO alerte sur le fait qu'il faudrait probablement mener des travaux, notamment pour le chauffage.

M. LOSSON insiste sur le fait que cette salle n'a jamais été « officiellement » une salle des fêtes. Pour la changer de catégorie, il faut réaliser un diagnostic sécurité et voir quels coûts cela engendrerait.

M. DURECU, conclut, dans la proposition de cession, LOGEAL n'accepterait que de réaliser ravalement de façade (en même temps que les autres logements).

Présents : 15

Exprimés : 19

Pour : 16

Contre : 3 (Mme CUADRADO, M. DUTHOIT et Mme RAIMBOURG-GAROT)

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, par 16 voix pour et 3 contre, adoptent la présente délibération.

18) PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE CENTRE DE TRI 2022

Le budget primitif annexe Centre de tri 2022 s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement pour un montant de **155 113,59 euros**.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de **86 609,43 euros**.

Dépenses de fonctionnement

Articles	Libellé	Budget 2022
605	Achat de matériel, équipements et travaux	5 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	11 900,00
61558	Autres biens immobiliers	1 000,00
6161	Multirisque	700,00
63512	Taxes foncières	9 000,00
6522	Reversement de l'excédent des budgets annexes à caractère administratif au budget principal	86 913,59
6541	Créances admises en non-valeur	27 600,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 000,00
658	Charges diverses de la gestion courante	1 000,00
022	Dépenses imprévues	9 000,00
Total		155 113,59

Recettes de fonctionnement

Articles	Libellé	Budget 2022
002	Excédent d'exploitation reporté	86 913,59
752	Revenus des immeubles	33 000,00
7588	Autres produits divers de gestion courante	7 600,00
7817	Reprise sur provisions pour dépr. Actifs circulants	27 600,00
Total		155 113,59

Dépenses d'investissement

Articles	Libellé	Budget 2022
1641	Emprunts en euros	14 897,05
2031	Frais d'études	10 000,00
2135	Installations générales, agencements, aménagement des constructions	40 000,00
2313	Constructions	21 712,38
Total		86 609,43

Recettes d'investissement

Articles	Libellé	Budget 2022
001	Solde d'exécution de la section d'investissements	86 609,43
Total		86 609,43

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** la présente délibération.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. DURECU indique qu'il s'agit d'un budget « prévisionnel », car il dépend des recettes liées aux loyers. Une lettre recommandée a été envoyée il y a 3 semaines et a été bien réceptionnée mais il n'a pas eu encore de retour. Il souhaite lui donner une dernière chance à l'amiable avant d'autres actions plus coercitives. Il rappelle des arriérés de loyer à 50 000 €, soit plus d'un an de retard.

Mme CUADRADO déplore cette situation. Le risque serait, en cas de manque de trésorerie, que la société dépose le bilan.

M. LE BOULCH déclare que l'activité tourne bien, des solutions de remboursement peuvent désormais être demandées.

Présents : 15

Exprimés : 19

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 3 (Mme CUADRADO, M. DUTHOIT et Mme RAIMBOURG-GAROT)

Les membres du Conseil Municipal, par **16** voix pour et **3** abstentions, adoptent la présente délibération.

19) PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE LOTISSEMENT 2022

Le budget primitif annexe Lotissement 2022 s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement pour un montant de **824 157,00 euros**.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de **679 055,00 euros**.

Dépenses de fonctionnement

Articles	Libellé	Budget 2022
6045	Achats d'études, prestations de services	11 383,00
605	Achat de matériel, équipements et travaux	164 431,00
6162	Assurance obligatoire dommage - construction	5 000,00
6522	Reverst excédent BA admin. au principal	55 652,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 395,00
022	Dépenses imprévues	4 000,00
023	Virement à la section d'investissement	86 855,00
71355	Variat° stocks terrains aménagés	494 046,00
608	Frais accessoires sur terrains en cours	1 395,00
Total		824 157,00

Recettes de fonctionnement

Articles	Libellé	Budget 2022
7015	Ventes de terrains aménagés	262 000,00
774	Subventions exceptionnelles	119 386,00
71355	Variation stocks terrains aménagés	379 055,00
796	Transferts charges financières	1 395,00
002	RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	62 321,00
Total		824 157,00

Dépenses d'investissement

Articles	Libellé	Budget 2022
1641	Emprunts en euros	300 000,00
3555	Terrains aménagés	379 055,00
Total		679 055,00

Recettes d'investissement

Articles	Libellé	Budget 2022
021	Virement de la section d'exploitation	86 855,00
3555	Terrains aménagés	494 046,00
001	SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	98 154,00
Total		679 055,00

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** la présente délibération.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. DURECU informe qu'il ne reste pour le moment qu'un terrain sans option de vente au lotissement « L'Orée du Bois ». Cette semaine encore, une vente définitive a été faite, montrant le succès de l'opération. Il ajoute que les constructions ont démarré.

Présents : 15

Exprimés : 19

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 3 (Mme CUADRADO, M. DUTHOIT et Mme RAIMBOURG-GAROT)

Les membres du Conseil Municipal, par **16** voix pour et **3** abstentions, adoptent la présente délibération.

20) CREATION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 271 – COLLECTION ET RESTAURATION DES ŒUVRES ARTISTIQUES – BUDGET VILLE

La Commune a pour objectif de rénover la fresque présente sur le pignon d'un immeuble situé rue Pierre Lamotte. Pour cette dépense spécifique, Monsieur le Maire propose la création d'un programme d'investissement particulier, pour faciliter le suivi du projet.

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **autorisent / n'autorisent pas** la création du programme 271 – Collection et restauration des œuvres artistiques.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. DUTHOIT, suite à la présentation de M. DURECU, pense que la fresque a déjà été restaurée une fois.

Mme CUADRADO demande s'il s'agira du même thème ou s'il y aura un changement.

M. LOSSON confirme bien que ce sera le même thème, il s'agit d'une rénovation. Pour l'instant, l'artiste évalue la possibilité pratique de cette opération, il ne s'agit que d'une estimation.

Présents : 15

Exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent la création du programme 271 – Collection et restauration des œuvres artistiques.

21) CONDITIONS ET MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENTS

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à La Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 88,

VU le décret n°2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

VU le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

VU le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 modifié par le décret n°2007-23 du 5 janvier 2007 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales,

VU l'arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006,

VU l'arrêté du 26 février 2019 pris en application de l'article 11-1 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006,

VU la délibération n°05/07/21 du 08 juillet 2021 relative aux conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacements, modifiée par cette présente délibération,

Décide :

ARTICLE 1 : En cas de déplacement pour les besoins du service à l'occasion d'une mission, d'une tournée, d'une formation ou d'intérim, l'agent bénéficie de la prise en charge des frais de transport, ainsi que du remboursement forfaitaire des frais supplémentaires de repas et des frais d'hébergement, sur présentation des justificatifs.

ARTICLE 2 : Dans le cadre d'une formation pour laquelle l'agent bénéficie déjà, auprès de l'organisme formateur d'une indemnisation de ses frais (ex : type CNFPT), l'indemnisation perçue est considérée comme couvrant la totalité des charges de l'agent, même si le régime d'indemnisation est moins favorable que celui de la Commune.

Toutefois, dans le cadre d'une formation obligatoire (ex : pour une habilitation nécessaire aux missions de l'agent, formation obligatoire liée au statut ou au grade etc.) de plus de 5 jours sur site, l'agent peut demander un complément d'indemnisation quand celle proposée par l'organisme formateur n'est pas complète (ex : limite ou franchise kilométrique, non prise en charge d'un repas quand un agent, du fait de la distance ou des conditions de formation, doit dormir ailleurs qu'à son domicile etc.).

ARTICLE 3 : En cas de présentation aux épreuves d'admissibilités ou d'admission d'un concours, d'une sélection ou d'un examen professionnel organisé par l'administration, hors de ses résidences administrative et familiale, l'agent peut prétendre à la prise en charge de ses frais de transport entre l'une de ses résidences et le lieu où se déroulent les épreuves.

Ces frais ne peuvent être pris en charge que pour un aller-retour par année civile, à l'exception de l'agent appelé à se présenter aux épreuves d'admission d'un concours après réussite des épreuves d'admissibilité.

ARTICLE 4 : Les déplacements sont remboursés sur la base du tarif d'un billet SNCF 2^{ème} classe en vigueur au jour du déplacement ou sur indemnité kilométrique si la destination n'est pas dotée d'une gare SNCF.

Sur autorisation du directeur général des services et quand l'intérêt le justifie, l'agent peut être autorisé à utiliser son véhicule personnel.

ARTICLE 5 : L'assemblée délibérante fixe le montant maximal de remboursement des frais d'hébergement à 70 € et des frais de repas à 17,50 €, sur présentation des justificatifs. Le petit-déjeuner ne saurait être pris en charge à ce titre. L'hébergement n'est pris en charge qu'en cas de nécessité absolue et sous réserve d'acceptation du directeur général des services.

Le montant forfaitaire de remboursement des frais d'hébergement pour les personnes en situation de handicap ou en situation de mobilité réduite est fixé à 120€.

ARTICLE 6 : L'assemblée délibérante fixe le montant des indemnités kilométriques comme suit :

Puissance fiscale du véhicule	Jusqu'à 2 000 km	de 2 001 km à 10 000 km	Après 10 000 km
5 cv et moins	0.29 €	0.36 €	0.21 €
6 et 7 cv	0.37 €	0.46 €	0.27 €
8 cv et plus	0.41 €	0.50€	0.29 €

L'indemnité kilométrique est de :

- 0, 14 € pour une cylindrée supérieure à 125 cm³,
- 0, 11 € pour un autre véhicule.

Toute évolution des montants définis dans l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat s'appliquera automatiquement son entrée en vigueur, même sans autre délibération.

ARTICLE 7 : Toute formation doit être en amont validée par le supérieur hiérarchique de l'agent et répondre à l'intérêt du service. Dans les autres cas, celles-ci ne sont pas indemnisées.

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** la présente délibération.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. DUTHOIT ne trouve pas choquant que la Commune participe aux frais quand la formation est obligatoire.

Présents : 15

Exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adoptent la présente délibération.

22) QUESTIONS DIVERSES

M. DURECU informe avoir reçu une lettre de la Communauté de communes, suite à une décision du Conseil communautaire, faisant part d'une taxe supplémentaire pour les communes, d'un montant de 1,25 € par habitant. Pour Doudeville, cela coûtera donc 3 096,25 €. Les services administratifs ne sont plus exonérés.

M. DURECU annonce que M. PATON cessera ses fonctions finalement ses fonctions le 1^{er} juin 2022.

M. DUTHOIT demande si un remplaçant a été trouvé.

M. DURECU répond que le poste est ouvert jusqu'au 20 avril 2022 et il y a déjà plusieurs postulants.

Mme CUADRADO avait initialement une question en lien avec l'école de musique mais a obtenu dans la presse les réponses à ses interrogations.

M. LE BOULCH questionne sur les retours du sondage qui a été réalisé.

M. DURECU et M. LOSSON informent que la municipalité travaille actuellement sur ce sujet et souhaite impulser une synergie entre les différents acteurs, notamment avec la Commune de Yerville, dans laquelle il existe déjà une école de musique. Le projet doit être bien réfléchi, il n'y aura pas de précipitation et l'objectif est une ouverture pour la rentrée 2023.

Mme ANDRE C. dresse le bilan de l'enquête réalisée auprès des écoles de Doudeville et du secteur, ainsi que de l'enquête mise en ligne sur www.doudeville.fr, et relayée sur la page Facebook de la Commune et LE COURRIER CAUCHOIS. Au total, le service communication a recueilli 164 questionnaires. Il en ressort de réels besoins. Mme ANDRE C. explique ensuite avoir rencontré une intervenante de la DRAC, ainsi que le directeur de l'école de musique de Yerville en présence d'élus et de Mme COUROYER, pour intégrer le projet dans *Petites Villes de Demain*. L'école de Yerville a une spécificité car elle compte aussi une école de danse associée. En tout état de cause, elle évoque en amont le besoin d'une vraie réhabilitation des locaux actuels pour qu'ils soient accueillants et sécurisants (ex : fenêtres en simple vitrage au rez-de-chaussée).

Mme CUADRADO questionne sur la mise en place d'un sondage auprès des mairies alentours.

Mme ANDRE C. répond par l'affirmative. Pour certaines communes un subventionnement serait possible, mais il serait plus « direct », auprès des personnes de leurs communes s'inscrivant à Doudeville et non auprès de Doudeville elle-même. Pour le moment, il n'y a pas encore eu d'approche financière. Toutefois, le déficit de l'école de musique de Yerville est d'environ 2 000 € à 3 000 € par an pour 8 disciplines, ce qui est rassurant et supportable par le budget de la ville pour promouvoir la culture. Elle espère la première année 40 à 50 élèves puis la Commune agira selon l'évolution de la situation.

M. DURECU ajoute que certains instruments sont très plébiscités par la population, notamment le piano et la guitare...

Il rebondit sur ce sujet pour annoncer que le Château de Galleville a fait don à la ville d'un piano demi-queue. La Commune est en train de rechercher un transporteur spécialisé pour ensuite l'exposer au Carrefour du Lin.

Mme CUADRADO évoque un problème au sujet du désherbage thermique et d'éventuels mécontentements quant à sa mauvaise utilisation par des agents. Cette technique doit juste consister en un choc thermique. Elle questionne sur d'éventuelles formations.

M. ORANGE est au courant de la situation. Il rappelle effectivement les bonnes pratiques aux agents concernés. Plusieurs incidents ont été constatés et si cela perdure, une solution pourrait être de changer l'utilisateur de l'appareil.

M. DUTHOIT questionne sur la réparation de la borne d'eau et de vidange de l'aire de camping-car par la Communauté de communes.

M. DURECU explique que dorénavant la Communauté de communes souhaite que toutes les aires soient sous le même régime, à savoir le régime communal. M. DURECU en a pris acte mais a demandé à ce qu'elle celle-ci soit restituée en état de marche. Il a donc relancé le Président de la Communauté de communes à ce sujet, mais il constate que le dossier traîne, ce dernier indiquant que les entreprises ont pris du retard mais que le nécessaire sera fait. Il attend de voir et n'acceptera pas sa cession avant.

Mme CUADRADO revient sur la présentation des comptes administratifs de la Commune. Sur la partie emprunt, ce n'est selon elle pas explicatif, seul figure le numéro de contrat.

M. DURECU et M. LOSSON regarderont ce qui peut être fait en termes d'amélioration mais indiquent qu'il s'agit d'une présentation inhérente au logiciel, et certains emprunts ont plus de 20 ans.

M. LOSSON indique qu'il peut facilement indiquer les emprunts faits depuis son arrivée, il est parfois difficile de savoir à quoi correspondent les emprunts plus anciens.

M. MOGIS prend la parole pour dire que les élus concernés vont recevoir un mail avec leurs horaires pour la tenue des bureaux de vote.

M. DUTHOIT demande s'il y aura du matériel de protection pour les assesseurs en raison de la reprise de l'épidémie de COVID.

M. MOGIS répond que le matériel va être récupéré par la Communauté de communes et sera distribué aux Communes dans la semaine lors du prochain Conseil communautaire.

QUESTIONS DU PUBLIC

Une habitante souhaite des informations sur la disponibilité des locaux commerciaux à Doudeville. Une commerçante ne trouve ainsi pas de local commercial en bon état à acheter.

M. DURECU trouve cette question intéressante et va s'y pencher.

Mme CUADRADO intervient pour dire qu'elle n'a rien vu sur le volet « commerce » dans l'étude de l'EPFN qui a été envoyée.

M. LOSSON répond qu'il n'y a pas eu de fiche action spécifique mais une analyse sur ce thème. Cela n'apparaît peut-être pas dans les documents récemment transmis.

Mme CUADRADO termine en songeant qu'il pourrait être intéressant de savoir quels emplacements seraient disponibles, par exemple pour une boucherie.

- L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil municipal est levé à 22H05 -